

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 juin 2021



PÊCHE
Vaucluse

SARRIANS

Sommaire

Le conseil d'administration et ses représentations

Les A.A.P.P.M.A

Les Trésoriers des AAPPMA

Les Amicales de Pêche

Le mot du Président de la Fédération

Le mot du Trésorier de la Fédération

Le rapport financier

Les bilans d'activités :

- *Technique*
- *Développement du Loisir Pêche, Communication*
- *Garderie*

Les cartes de pêche en 2020

Les vœux des AAPPMA

Ordre du jour

Dès 9 heures :

Accueil

A la salle des fêtes Frédéric Mistral de Sarrians

Assemblée Générale

Accueil des Présidents et des participants

Souhaits de bienvenue

Le mot du Président de la Fédération

Ordre du jour

Compte-rendu des actes du Président, du bureau, du Conseil d'Administration
pendant l'année écoulée

Bilan financier 2020 (approbation ou redressement des comptes)

Rapport de la commission de contrôle

Compte d'exploitation 2020 (approbation ou redressement des comptes)

Budget prévisionnel 2021 (approbation ou redressement des comptes)

Renouvellement de la Commission de contrôle 2021

Synthèse du rapport d'activités

Vœux AAPPMA

Orientation de l'année 2021

Informations diverses

**LA FEDERATION DE VAUCLUSE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Le Conseil d'Administration

	Téléphone	Mail
MARCELLINO Christophe Président	07 68 02 72 18	christophe_marshallino@yahoo.fr
BARTOLO Bruno Vice-Président	06 20 99 44 23	brbartolo@free.fr
FREARD Noël Trésorier	07 68 46 06 40	freardnoel@gmail.com
DI LUCA Nicolas Secrétaire	06 70 05 37 26	nicolas.diluca@gmail.com
EUSTACHY Jean-Marie Secrétaire adjoint	06 82 95 31 06	jme84@orange.fr
GALLEGO Alain	06 07 88 33 96	aappma.aptluberon@gmail.com
GOSIO Benoît	06 12 04 15 07	benoit.gosio@gendarmerie.interieur.gouv.fr
MAILLARD Michèle	07 62 46 73 71	maillardmichele1@gmail.com
PEREZ François	06 81 24 08 65	perez.francois84@orange.fr
SERRE Denis	06 17 24 12 97	d.serre8484@gmail.com
SULMON Serge	06 06 45 12 52	sulmon.serge@orange.fr

Ses représentations

Président :	Christophe MARCELLINO
Vice-président :	Bruno BARTOLO
Trésorier :	Noel FREARD
Secrétaire :	Nicolas DI LUCA
Secrétaire-adjoint :	Jean-Marie EUSTACHY

Responsables Commissions (participants : CA)

1ère catégorie / pollution :	Benoît GOSIO
2ème catégorie / pollution :	Nicolas DI LUCA
Animation / communication :	Nicolas DI LUCA
Finances / matériel :	Noël FERARD
Garderie :	Alain GALLEGO

Délégués

Club halieutique :	Christophe MARCELLINO (Tit.) Benoît GOSIO (Sup.)
M.R.M. :	Christophe MARCELLINO (Tit.) Bruno BARTOLO (Sup.)
Association régionale :	Christophe MARCELLINO (Tit.) Michèle MAILLARD (Sup.) François PEREZ (Sup.)

Agence de l'eau : Christophe MARCELLINO – Noel FREARD

ASA des Enrageats et St Joseph : Bruno BARTOLO

Audiences Tribunaux : François PEREZ

Canal d'Avignon : Christophe MARCELLINO

Canal de Carpentras : Benoit GOSIO

Canal de l'Isle : Nicolas DI LUCA

Canal Saint Julien : Michèle MAILLARD

CODERST : Benoit GOSIO

Comité Local des Sites : Christophe MARCELLINO

Comité Local d'Information et Concertation (CLIC) : Christophe MARCELLINO

Commission consultative Syndicat Rhône Ventoux : Noel FREARD

EURENCO : Nicolas DI LUCA

GIPREB : Bruno BARTOLO

Parc du Luberon : Alain GALLEGO

SNSAPL : Christophe MARCELLINO

Syndicat du Lez : Noel FREARD – Serge SULMON

UFBRMC : Christophe MARCELLINO – Nicolas DI LUCA

LES AAPPMA DU VAUCLUSE

Les Présidents

AAPPMA	Nom et Siège social	Président	Tél. - Mail
APT	Amicale des Pêcheurs de la Vallée du Calavon - Café Richaud 84400 APT	Alain GALLEGO Les Barbiguiers Route St Martin de Castillon 84750 VIENS	Port : 06 07 88 33 96 aappma.aptluberon@gmail.com
AVIGNON	Amicale des Pêcheurs Avignonnais	Francis FERRARI Rés. Joliot Curie Apt N° 9 - Av Pablo Picasso 84700 SORGUES	Dom : 04 90 22 26 59 Port : 06 17 20 79 56 francis.ferrari@wanadoo.fr
BEDARRIDES	La Gaule Bédarridaïse Mairie de Bédarrides 84370 BEDARRIDES	Antoine ROSA 584 Chemin de la Lone 84320 ENTRAIGUES	Port : 06 62 94 39 88 rosa.sylvia@bbox.fr
BOLLENE	Amicale des Pêcheurs du Canton de Bollène	Serge SULMON 485, Avenue Emile Lachaux 84500 BOLLENE	Dom : 04 90 34 91 74 Port : 06 06 45 12 52 sulmon.serge@orange.fr
CAMARET SERIGNAN	Amicale des Pêcheurs de l'Aygues du Comtat	Benoit MARCHAND 233, Chemin de l'Étang 84420 PIOLENC	Port : 06 25 87 48 05 benmarchand79@gmail.com
CARPENTRAS	Les Pêcheurs du Comtat Venaissin Maison du citoyen et de la vie associative 35, rue du collège - 84200 CARPENTRAS	Henri FRUCTUS 2 410, Chemin de Serres 84810 AUBIGNAN	Port : 06 85 63 04 51
CAVAILLON	Amicale des Pêcheurs à la Ligne de Cavaillon – Hippodrome de la Durance Av Pierre Grand 84300 CAVAILLON	Christian MARTELLI 597, Chemin du Mitan 84300 CAVAILLON	Dom : 04 90 71 19 11 Port : 06 14 36 67 92 martellichristian@hotmail.fr
GRILLON	La Gaule Grillonnaise	Cédric LACHENAUD 14, Le Vialle 84600 GRILLON	Port : 06 67 13 25 50 cedric.etgla@gmail.com
L'ISLE SUR LA SORGUE	Ass. des Pêcheurs à la Ligne de l'Isle sur la Sorgue - 1 371, av Voltaire Garçin Le Partage des Eaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	Yves DURAND 2 301, Chemin du Pont de la Sable 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	Dom : 04 90 38 50 39 Port : 06.07.58.06.95 yves.durand27@wanadoo.fr
MONDRAGON LAPALUD	La Gaule du Rhône Mondragon / Lapalud Mairie de Mondragon 84430 MONDRAGON	Martial BEAUCAMP 23 Rue de la Treille 84430 MONDRAGON	Dom : 04 90 40 85 08 Port : 06 03 50 73 61 evelly84@hotmail.fr
MORNAS PIOLENC	Amicale de Pêche de Mornas - Piolenc	Nicolas LEFAY 578 avenue de Verdun 84100 ORANGE	Port : 06 52 54 56 66 nico.lefay@free.fr
ORANGE	La Gaule Orangeoise – Bar le Sanglier Cours Aristide Briand 84100 ORANGE	Nicolas OLIVA 2 bis Impasse du Dauphiné 84100 ORANGE	Port : 06 38 52 33 10 oliva.nico84@gmail.com
PERNES LES FONTAINES	Les Amis de la Nesque Mairie de Pernes 84210 PERNES LES FONTAINES	Jean-José SOLIS 1 250, Route de Sudre 84210 PERNES LES FONTAINES	Dom : 04 13 07 07 01 Port : 06 63 56 48 80 jose84210@hotmail.fr
PERTUIS	AAPPMA de Pertuis chez M. Jacques David 15, route de la Bastidonne 84120 PERTUIS	Philippe LALAUZE Chemin de Piècaud 84360 LAURIS	Dom : 04 90 08 32 84 Port : 06 09 47 14 42 philippelalauze@gmail.com
STE CECILE LES VIGNES	Amicale des pêcheurs de Sainte Cécile les Vignes	Jean-Marie EUSTACHY 341, Route de Suze la Rousse 84290 STE CECILE LES VIGNES	Dom : 04 90 30 75 68 Port : 06 82 95 31 06 jme84@orange.fr
SORGUES	Lei Pescadou Dei Sorgo 185, route des Remparts 84700 SORGUES	Grégory SANS 216F, Chemin des Mourizards 84700 SORGUES	Port : 06 78 33 42 09 greg84.s@orange.fr
LE THOR	L'Arc en Ciel Bar du Marché 84250 LE THOR	Michel MARIN Quartier le Méjean 824, chemin Fougasse 84250 LE THOR	Port : 06 19 12 41 33 Dom : 04 90 33 96 66 michel.marin103@orange.fr
VAISON LA ROMAINE	La Gaule Vaisonnaise Chez le Président	Noël FREARD 135 impasse du Replat 84110 VAISON LA ROMAINE	Port : 07 68 46 06 40 freardnoel@gmail.com
VELLERON	La Saumonnette Mairie de Velleron 84740 VELLERON	Bruno BARTOLO 422, chemin des Fiances 84740 VELLERON	Dom : 04 90 20 11 88 Port : 06 20 99 44 23 brbartolo@free.fr
VIOLES	Amicale des Pêcheurs de l'Ouvèze Ancienne Gare 84150 VIOLES	Gilles BARROT 13 Chemin du Jas 84150 VIOLES	Dom : 04 90 70 95 07 Port : 07 86 49 48 11 amicalepecheursouze@gmail.com

LES APPMA DU VAUCLUSE

Les Trésoriers

Ville	Nom et Siège social	Trésorier	Tél. - Mail
APT	Amicale des Pêcheurs de la Vallée du Calavon Café Richaud 84400 APTt	Jacky DONAT Le Maronnier - Route de Rustrel 84400 APT	Dom : 04 90 74 16 80 Fax : 04 32 52 07 11
AVIGNON	Amicale des Pêcheurs Avignonnais	Michel GUYON 2867, Chemin de Gromelle 84320 ENTRAIGUIES	Dom : 04 90 22 38 02
BEDARRIDES	La Gaule Bédarridaise Mairie de Bédarrides 84370 BEDARRIDES	Lucie SANCHEZ 290, Rue des Ramières 84700 SORGUES	Port: 06 16 50 00 90
BOLLENE LAPALUD	Amicale des Pêcheurs du Canton de Bollène	Christian LEFEBVRE 146 Rue Roger Sengro 84500 BOLLENE	Port : 06 74 13 85 42
CAMARET SERIGNAN	Amicale des Pêcheurs de l'Aygues du Comtat	Frédéric ROUSSIN 15, Lotissement les Près 84830 SERIGNAN DU COMTAT	Port : 06 78 02 61 00
CARPENTRAS	Les Pêcheurs du Comtat Venaissin Maison du citoyen et de la vie associative 35, rue du collège - 84200 CARPENTRAS	François PEREZ 185, Chemin Javelly 84330 CAROMB	Dom : 04 90 36 22 70 Port : 06 81 24 08 65
CAVAILLON	Amicale des Pêcheurs à la Ligne de Cavailon Hippodrome de la Durance Av Pierre Grand 84300 CAVAILLON	Corinne CHANAVAS 71 Rue Georges Vève Le Méditerranée 84300 CAVAILLON	Dom : 04 88 23 59 02 Port : 06 28 21 51 50
GRILLON	La Gaule Grillonnaise	François DAYDE Les Combes 84600 GRILLON	Port : 06 19 36 87 35
L'ISLE SUR LA SORGUE	Ass. des Pêcheurs à la Ligne de l'Isle sur la Sorgue - 1 371, av Voltaire Garçin Le Partage des Eaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	Gérard MARTIN 918, Chemin St Ferréol 84170 MONTEUX	Port : 06 01 86 83 36
MONDRAGON LAPALUD	La Gaule du Rhône Mondragon / Lapalud Mairie de Mondragon 84430 MONDRAGON	Evelyne BEAUCAMP 23 Rue de la Treille 84430 MONDRAGON	Dom : 04 90 40 85 08
MORNAS PIOLENC	Amicale de Pêche de Mornas - Piolenc	Benjamin VICHERY 284 avenue du Général de Gaulle 84820 VISAN	Port : 06 95 87 06 51
ORANGE	La Gaule Orangeoise – Bar le Sanglier Cours Aristide Briand 84100 ORANGE	Claude BOURGEOIS 167 rue des Bruyères 84100 ORANGE	Port : 06 09 20 10 64
PERNES LES FONTAINES	Les Amis de la Nesque Mairie de Pernes 84210 PERNES LES FONTAINES	Christophe TONNAIRE 2, Lot la Pommeraie 1 84210 ALTHEN LES PALUDS	Port : 06 17 98 40 74
PERTUIS	AAPPMA de Pertuis chez Monsieur Jacques David 15, route de la Bastidonne 84120 Pertuis	Jacques DAVID 15, Route de la Bastidonne 84120 PERTUIS	Dom : 04 90 08 03 75 Port : 06 62 57 70 69
STE CECILE LES VIGNES	Amicale des pêcheurs de Sainte Cécile les Vignes	Catherine EUSTACHY 341, Route de Suze la Rousse 84290 SAINTE CECILE LES VIGNES	Dom : 04 90 30 75 68
SORGUES	Lei Pescadou Dei Sorgo 185, route des Remparts 84700 SORGUES	Stéphane BEURRIER 84 Allée du Thym 84270 VEDENE	Port : 06 71 23 41 83
LE THOR	L'Arc en Ciel Bar du Marché 84250 LE THOR	Frédéric MARIN 361, Impasse Garrigues Nord 84870 LORIOL DU COMTAT	Dom : 04 90 30 14 20
VAISON LA ROMAINE	La Gaule Vaisonnaise Chez le Trésorier	Noël FREARD 135, Impasse Replat 84110 VAISON LA ROMAINE	Dom : 04 90 36 24 89 Port : 07 68 46 06 40 freardnoel@gmail.com
VELLERON	La Saumonnette Mairie de Velleron 84740 VELLERON	Claude MORENO 268, Petit Palais 84800 ISLE sur la SORGUE	Dom : 04 90 38 34 38 Port : 06 95 96 07 33
VIOLES	Amicale des Pêcheurs de l'Ouvèze Ancienne Gare 84150 VIOLES	Charles UGHETTO 94, Impasse Cheseaux 84810 AUBIGNAN	Dom : 04 90 62 69 38

LES AMICALES DU VAUCLUSE

Les Présidents

VILLE	NOM et Siège Social	PRESIDENT	Tél. : Mail
AUBIGNAN	Amicale des Pêcheurs Aubignans AAPPMA de Carpentras	Henri FRUCTUS 2410, chemin de Serres - Le Mède 84810 AUBIGNAN	04 90 62 6388 06 85 63 0451
BEAUMES DE VENISE	Lou Pescadou Balméen AAPPMA de Carpentras	Jacques VOIRIN – 80, Impasse du Puits 84190 BEAUMES de VENISE	04 90 65 0450 06 80 31 8001
CADENET	Amicale des Pêcheurs du Sud Luberon AAPPMA de Pertuis	Elie Jaumary 67, Rue Ledru Rollin 84160 CADENET	04 90 68 09 46 elie.jaumary@outlook.fr
CADEROUSSE	Amicale des Pescadous de Caderousse AAPPMA d'Orange	Alain GUIGUE - La Villa Arausio 143, allée Ambroise Croizat 84100 ORANGE	04 90 34 3029 06 63 44 0949 aguig84@gmail.com
CAUMONT SUR DURANCE	Amicale du Pesquier AAPPMA de Cavaillon	Roland MAUREL 42, Chemin du Pesquier 84510 CAUMONT sur DURANCE	06 11 52 48 79 amicale.du.pesquier@orange.fr
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Les Amis de la Sorgue AAPPMA du Thor	Pascal WOIRY – 164, rue de la Glacière N° 16, Parc des Félibres 84470 CHATEAUNEUF de GADAGNE	06 62 06 65 66
COURTHEZON	Amicale des Pêcheurs de Courthézon AAPPMA d'Orange	Florent FICTY 1210 route de Caderousse 84350 COURTHEZON	leflo84@hotmail.com
ENTRAIGUES	Amicale des Pêcheurs d'Entraigues AAPPMA d'Avignon	Francis LOPEZ 14, hameau Pavillon Flore 84320 ENTRAIGUES	04 90 83 6860 06 15 63 4031 ampecheur84@yahoo.fr
FONTAINE DE VAUCLUSE	Amicale de la Truite de la Vallée Close AAPPMA de Velleron	M. Florent LOMBARDIN 84800 FONTAINE DE VAUCLUSE	07 85 69 54 45 florent.lombardin@gmail.com
JONQUIERES	Amicale des Pêcheurs de Jonquières AAPPMA d'Orange	Raymond RAPHOZ 402, chemin du Camp Reboul 84150 JONQUIERES	04 90 34 4206 06 13 64 5735
LAURIS / PUYVERT	Amicale des Pêcheurs de Lauris / Puyvert AAPPMA de Pertuis	Jean-Claude ELSELMANS Chemin de la Marchande 84360 LAURIS	04 90 08 2694 06 89 31 6089 jean- claude.elsermans@orange.fr
MALAUCENE	La Gaule du Ventoux Cours des Isnards AAPPMA de Vaison	Benjamin LIZAGA 19 Avenue de la Libération 84340 MALAUCENE	07 84 18 65 92 benjylizaga@gmail.com
MAZAN	La Truite Mazanaise Mairie de Mazan AAPPMA de Carpentras	Franck RIGAUD 5, Lotissement le Jonquier 84380 MAZAN	06 73 50 53 68 latruitemazanaise@gmail.com
MONTEUX	Amicale des Pêcheurs AAPPMA de Carpentras	GOSIO Benoît 639 chemin de la Crozette 84170 MONTEUX	06 12 04 15 07 benoit.gosio@laposte.net
Le PONTET	Amicale des Pêcheurs du Pontet - AAPPMA d'Avignon	Gilles BONNET 1, Le Camp Rambaud 84130 LE PONTET	04 90 31 34 64
SABLET	Amicale des Pêcheurs de Sablet - AAPPMA de Vaison	Laurent CAUDRELIER	06 04 05 47 65 etangdesjardins.84@gmail.com
ST SATURNIN / JONQUERETTES	Amicale de la Gaule Saturninoise - AAPPMA d'Avignon	Claude GERENT 507, Chemin des Clausures 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON	04 90 03 1689 07 70 61 4565
SARRIANS	Amicale des Pêcheurs de Sarrians AAPPMA de Sorgues	RISUENO François 38 Rue Gambetta 84260 SARRIANS	06 34 71 31 52
VILLELAURE	Association de Défense de Villedaure AAPPMA de Pertuis	Claude SEGUELA 1 213, les Glenettes Nord 84530 VILLELAURE	04 90 09 8609 06 84 33 4742

Le mot du Président

L'année 2020 a été marquée par une pandémie inédite qui est venue bouleverser nos habitudes de vie et a impacté fortement notre activité de loisir pêche.

Notre Fédération compte près de 12 300 pêcheurs et nous travaillons ardemment pour mettre en avant ce loisir pêche qui nous passionne tant, 30% de nos pêcheurs ont moins de 25 ans et que près de 60% ont moins de 45/50 ans.

La Pêche de loisir en Vaucluse concourt au développement du tourisme et de l'activité économique du département et représente un poids économique de près de 6 millions d'euros. La part de tourisme en Vaucluse dédié à la Pêche est encore mal connu mais s'intensifie d'année et année.

La Fédération de Pêche s'attache à réaliser des actions importantes pour le loisir pêche et pour le milieu, cette année également, et en voici quelques grands exemples :

- Le développement du loisir pêche, valoriser l'offre de pêche, améliorer l'accès au loisir pour tous, développer les outils de sensibilisation à la pêche et à l'environnement,
- Les actions de préservation et restauration du milieu aquatique et des populations piscicoles, pour des milieux plus sains, pour le maintien de nos populations piscicoles
- Les contrôles sur le terrain seront renforcés grâce à une animation renforcée du réseau des gardes pêche sur le département. La présence des gardes-pêche particuliers sur le terrain sera donc plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Des contacts avec les services de police et de gendarmerie sur le département permettront également plus de contrôles et de présence sur le département.

Malgré tout, notre Fédération a été plus que jamais active pour la mise en place de son programme d'actions et de projets de réhabilitation ou de restauration du milieu aquatique (frayères à carnassiers, cyprinidés et à salmonidés, création d'habitats, restauration de ripisylves, programme départemental de soutien aux carnassiers, et d'alevinages).

Nous avons, en prenant toutes les précautions sanitaires, organisé deux manifestations phares, afin de partager et faire découvrir notre passion au grand public. : une initiation Float Tubes en août à Caderousse et la Fête de la Pêche en octobre à Avignon.

Nous restons à l'écoute de nos 12300 pêcheurs. Les activités de nos associations et de la Fédération continuent et que plus que jamais, nous avons besoin de vous, bénévoles, pour mener à bien l'ensemble de ces missions : animations d'éducation à l'environnement et d'initiation à la pêche, entretien des cours d'eau, empoissonnements, suivi piscicole.....

Merci pour votre mobilisation !!

Pour l'année 2021, les objectifs sont nombreux, dont :

- Poursuivre les grands axes d'actions de préservation et restauration du milieu aquatique et des populations piscicoles.
- Continuer le développement du loisir pêche, en valorisant l'offre de pêche, par la mise en place de nouveaux parcours labellisés spécifiques et l'animation des parcours existants, notamment l'unique parcours labellisé Silure de France.
- Appréhender les impacts sanitaires et piscicoles du réchauffement climatique sur le milieu aquatique et mettre en place les actions adéquates.
- Renforcer le réseau des gardes pêche sur le département et poursuivre les opérations avec les garderies des Fédérations limitrophes, ainsi que développer les partenariats avec les services de police et de gendarmerie.

De même, le renouvellement des mandats de nos associations locales, de la Fédération départementale et nationale sont reportés en fin d'année et début 2022. N'hésitez pas à l'avenir à montrer notre cohésion et à vous investir autour des valeurs associatives qui sont les nôtres.

Prenez soin de vous et de vos proches, en espérant vous retrouver le plus rapidement possible au bord de l'eau.

Le Président,
Christophe MARCELLINO

Compte-rendu des activités du Conseil d'Administration

Réunions du bureau : 10 janvier 2020

Réunions du Conseil d'Administration : 05 février 2020 – 25 février 2020 – 03 mars 2020 – 27 avril 2020 – 26 mai 2020 – 01 juillet 2020 – 28 juillet 2020 – 25 août 2020 – 15 septembre 2020 – 13 octobre 2020- 9 décembre 2020

Commissions thématiques :

- *1^{ère} catégorie* : 22 janvier 2020 – 6 juin 2020 – 17 août 2020 - 27 novembre 2020
- *2^{ème} catégorie* : 04 avril 2020 – 01 juillet 2020 – 02 décembre 2020 + réunion spécifique Silure

Animation développement du loisir pêche : 4 avril 2020 – 1 juillet 2020

Garderie : 17 juin 2020

Les comptes rendus seront disponibles avant le 12 juin sur l'espace privé AAPPMA du site www.peche-vacluse.com

Participations réunions et travaux :

ARFPACA : 20 février 2020 – 21 février 2020 – 27 mars reportée – 6 mai 2020 visio – 19 juin 2020 (visio) – 15 septembre 2020

COTECH WEBPDPG : 31 janvier 2020

UFBRMC : AG le 8 juillet 2020 – Conférence de bassin AERMC le 26 novembre 2020

FNPF : AG le 27 septembre 2020

SNSPAL : AG le 27 septembre 2020

CLUB HALIEUTIQUE : 12 février 2020 – Report AG prévu en octobre en visio le 17 avril 2021

MRM : CA 30 janvier 2020 – bureau 18 juin 2020 – AG 24 juin 2020 – CA 10 septembre 2020

Participations réunions avec AAPPMA, Synd. Rivières Vaucluse :

- SMAVD : 28 janvier 2020 - 10 février 2020 – 12 mai 2020
- SMBVL : 16 janvier 2020
- SMOP : 9 janvier 2020
- SMBS : 17 novembre 2020
- SMAEMV : 9 juillet 2020
- Ile Vieille : 24 juin 2020

Charte des Sorgues : réunion préfecture août 2020 - 2 novembre 2020 – 17 novembre 2020

Préfecture/DDT :

Comité Sécheresse : 26 juin 2020 - 20 juillet 2020 - 5 août 2020 - 19 août 2020

Réunion tél avec les pêcheurs professionnels : 29 mai 2020

Réunion AP Cormorans : 28 mai 2020

Rendez-vous avec le préfet du Vaucluse : demandé en 2020, reporté plusieurs fois au 19 mai 2021

Agence de l'eau : 2 octobre 2020

Grand Avignon : 3 juin 2020

Mairie Avignon : 24 août 2020

RDV Gendarmerie Avignon : 10 novembre 2020

RDV SDIS : 4 février 2021

Brigade Fluviale Rhône : 30 octobre 2020

RDV Députés :

Adrien MORENAS : 24 juin 2020

Julien AUBERT reporté le 8 janvier 2021

RDV Sénateurs :

Jean-Baptiste BLANC : 11 janvier 2021

La crise sanitaire a impacté notre fonctionnement et si la pratique de notre loisir a été réduite, il est important de préciser qu'à l'exception d'une manifestation prévue cet automne, toutes les actions de la Fédération programmées pour 2020 ont été maintenues :

- Location des baux de pêche (cours d'eau et plans d'eau)
- Création et restauration des frayères salmonidés sur les Sorgues
- Mise en place des frayères à brochet et à carnassiers dans les plans d'eau du département
- Mise en place de récifs dans les plans d'eau du département
- Suivi des peuplements piscicoles du Vaucluse
- Mise en place d'habitats piscicoles sur cours d'eau
- Projets d'effacements de seuils sur le département
- Suivi thermique et des assecs sur le département
- Déversements de truites à l'ouverture
- Déversements de poissons carnassiers dans les plans d'eau du Vaucluse
- Fête de la Pêche le 4 octobre à Avignon
- Animations (près de 600 personnes, majoritairement des enfants)
- Garderie (plus de 900 personnes contrôlées)
- Etc...

La cotisation de notre carte de pêche permet de financer et réaliser toutes ces actions et ne se limite donc pas à un seul droit de pêche...

Le mot du Trésorier

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents et Messieurs les délégués,

L'année 2020 a été marquée par un certain nombre d'imprévus conjoncturels :

- fermeture de la pêche une semaine après l'ouverture ;
- retrait, cette année encore, de subventions accordées pour les financements de nos projets de gestion piscicole et du milieu aquatique.

Nous avons donc dû adapter notre exécution budgétaire afin de respecter nos objectifs et engagements, mais également le budget voté pour l'année.

Nous clôturons cependant le bilan sur un résultat positif, comme nous l'avions annoncé lors de la précédente Assemblée Générale.

Le budget 2021 accentue l'aide et l'équité des subventions accordées à nos AAPPMA.

Il tient compte également d'une plus large implication de la Fédération dans la gestion du milieu aquatique nécessaire pour asseoir notre savoir-faire dans le contexte actuel qui accorde de plus en plus d'importance à la préservation de l'espace naturel.

La présentation à l'équilibre du budget pour l'année, déjà en partie écoulee, tient d'ailleurs compte de ces éléments.

Le Trésorier Fédéral,
Noël FREARD

Rapport financier 2021

Conformément aux statuts de la Fédération, l'Assemblée Générale des délégués des Associations adhérentes à la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se réunit chaque année. Elle est appelée notamment à délibérer et à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre précédent. (Approbation ou redressement).

D'autre part en application des statuts, la commission de contrôle composée des vérificateurs aux comptes élus par l'Assemblée Générale et pris en dehors du Conseil d'Administration, s'est réunie et a établi son rapport.

De même, la comptabilité est présentée pour contrôle et information aux Administrations de tutelle et à diverses personnes habilitées à effectuer de telles opérations.

- Préfet – (Direction Départementale des Territoires)
- Expert-Comptable
- F.N.P.F.

Les comptes de l'exercice 2020 présentés à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 juin 2021 à Sarrians, figurent dans le présent rapport.

Les documents présentés sont :

- Le mot du trésorier
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Rapport de l'expert-comptable
- Le bilan
- Le compte de résultat – charges et produits
- Acquisitions
- Les actifs circulants
- Le budget prévisionnel
- Les effectifs

Rapport des vérificateurs aux comptes



BILAN FINANCIER 2020

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Nous, soussignés,

Monsieur Gérard MARTIN	AAPPMA ISLE SUR LA SORGUE
M. Alain LLADOS	AAPPMA CARPENTRAS
M. Christian MARTELLI	AAPPMA CAVAILLON

Désignés conformément aux statuts de la Fédération des AAPPMA du Vaucluse, avons procédé, le mercredi 24 février 2021, au siège de la Fédération de Vaucluse – 575 chemin des Fontanelles 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, à la vérification et au contrôle de la comptabilité fédérale.

Divers contrôles par sondage ont été opérés tant sur les bilans et résultats de l'exercice, à partir des documents présentés.

Trouvant la gestion financière saine, nous concluons à la régularité des écritures, n'ayant constaté aucune irrégularité, omission ou erreur dans les documents comptables fournis par trésorier fédéral.

Nous sollicitons donc pour lui le quitus de l'Assemblée Générale pour le bilan financier de l'exercice 2020.

A L'Isle sur la Sorgue, le 24 février 2021

G. MARTIN



A. LLADOS



C. MARTELLI



Rapport sur les comptes de l'exercice 2020

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux termes de notre mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association la fédération de la pêche de Vaucluse relatifs à l'exercice 2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 062 365 €
Produits d'exploitation	759 347 €
Résultat net comptable :	+ 4 191 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Thomas GASCON,
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	13 564	6 539	7 025	2 778	4 247	152.91
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	447 096	146 177	300 918	309 087	8 169	2.64
	Constructions	1 128 786	873 145	255 641	283 093	27 452	9.70
	Installations techniques Matériel et outillage	95 704	85 743	9 960	15 114	5 154	34.10
	Autres immobilisations corporelles	166 161	162 931	3 229	5 154	1 925	37.34
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	46		46	46			
Prêts							
Autres immobilisations financières	346		346	346			
Total I	1 851 701	1 274 536	577 165	615 616	38 452	6.25	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	288 966		288 966	332 572	43 605	13.11
	Autres créances	36 514		36 514	33 176	3 338	10.06
Valeurs mobilières de placement	531 705		531 705	529 025	2 680	0.51	
Instrument de trésorerie							
Disponibilités	610 408		610 408	507 925	102 483	20.18	
Charges constatées d'avance (3)	17 606		17 606	19 613	2 007	10.23	
Total III	1 485 200		1 485 200	1 422 311	62 889	4.42	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 336 901	1 274 536	2 062 365	2 037 927	24 438	1.20	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		472 055		472 055		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		1 199 383		1 357 531	158 148	11.65
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		4 191		158 148	162 339	102.65
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		154 048		165 482	11 434	6.91	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		1 829 678		1 836 920	7 243	0.39	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers		1 000			1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		113 946		71 945	42 001	58.38
	Dettes fiscales et sociales		51 615		49 668	1 947	3.92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes		65 526		66 925	1 399	2.09	
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		600		12 469	11 869	95.19
	Total IV		232 687		201 007	31 680	15.76
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 062 365		2 037 927	24 438	1.20

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	12 488		11 924		564	4.73
Production stockée						
Production immobilisée	2 062		54 729		52 667	96.23
Subventions d'exploitation	315 891		276 187		39 704	14.38
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	26 982		16 640		10 342	62.15
Collectes						
Cotisations	212 528		219 027		6 499	2.97
Autres produits	189 395		161 529		27 866	17.25
Total I	759 347		740 036		19 311	2.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	74 445		63 642		10 803	16.97
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	236 516		183 483		53 033	28.90
Impôts, taxes et versements assimilés	14 634		15 667		1 033	6.59
Salaires et traitements	248 329		360 667		112 338	31.15
Charges sociales	80 941		96 016		15 075	15.70
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	51 686		55 425		3 739	6.75
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	18 244		18 365		121	0.66
Autres charges (2)	988		56 724		55 736	98.26
Total II	725 782		849 990		124 208	14.61
I - Résultat d'exploitation (I-II)	33 565		109 954		143 519	130.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 776		4 210		433	10.29
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 776		4 210		433	10.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	19				19	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	19				19	
2. Résultat financier (V-VI)	3 757		4 210		453	10.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	37 322		105 744		143 066	135.29
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 004		5 286		4 281	81.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 434		11 434			
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	12 438		16 719		4 281	25.61
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 012		68 433		23 421	34.23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	45 012		68 433		23 421	34.23
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32 574		51 714		19 140	37.01
Impôts sur les bénéfices (IX)	557		690		133	19.28
Total des produits (I+III+V+VII)	775 561		760 965		14 596	1.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	771 370		919 113		147 743	16.07
Solde intermédiaire	4 191		158 148		162 339	102.65
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	4 191		158 148		162 339	102.65

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	7 025	2 778	4 247	152.91
20500000 CONC.DROITS SIM.BREV.LIC.MARQ.	13 564	7 564	6 000	79.32
28050000 AMORT.CONC.BREV.LICENCES	6 539	4 787	1 753	36.62
TERRAINS	300 918	309 087	8 169	2.64
21100000 TERRAINS	171 624	171 624		
21200000 AGENC.AMENAG. DES TERRAINS	275 472	275 472		
28120000 AMORT.AGENC.AMENAG.TERRAINS	146 177	138 009	8 169	5.92
CONSTRUCTIONS	255 641	283 093	27 452	9.70
21310000 CONSTRUCTIONS	710 404	710 404		
21350000 INST.GEN.AGENC.AM.CONSTRUCTION	418 382	414 337	4 046	0.98
28131000 AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIO	470 062	449 773	20 288	4.51
28135000 AMORT.INST.GEN.AG.AM.CONST.	403 083	391 875	11 209	2.86
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	9 960	15 114	5 154	34.10
21500000 INST.TECH.MATERIEL & OUTILLAGE	95 704	94 797	906	0.96
28150000 AMORT.INST.TECH.MAT.& OUTIL.	85 743	79 683	6 060	7.60
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 229	5 154	1 925	37.34
21810000 INST.GEN.AGENC.AMENAG.DIVERS	2 678	2 678		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	106 130	106 130		
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.	29 198	29 488	289	0.98
21840000 MOBILIER	28 154	28 154		
28181000 AMORT.INST.GEN.AG.AM.DIVERS	1 256	720	536	74.38
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT	106 130	103 855	2 275	2.19
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFO.	27 392	28 710	1 318	4.59
28184000 AMORT.MAT.BUREAU	28 154	28 011	143	0.51
AUTRES TITRES IMMOBILISES	46	46		
27100000 TITRES IMMOBILISES (PROPRIETE)	46	46		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	346	346		
27550000 Cautionnement	346	346		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	577 165	615 616	38 452	6.25
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	288 966	332 572	43 605	13.11
41100000 CLIENTS	287 656	332 572	44 915	13.51
41800000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACTURES	1 310		1 310	
AUTRES CREANCES	36 514	33 176	3 338	10.06
40100000 FOURNISSEURS	204	54	150	276.53
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	134		134	
42510000 Avance sur frais parola	152	152		
42530000 Avance sur frais Jérôme Marin	150	150		
44700000 AUTRES IMPOTS&TAXES VERS.ASSIM	22 419	22 419		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR / DEB.CRE.		404	404	100.00
47340000 FPNF PANIERS	13 454	9 997	3 458	34.59
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	531 705	529 025	2 680	0.51
50340000 Placemant c. epargne parts soc	182 580	179 900	2 680	1.49
50341000 OBLIGATIONS CONVERTIBLES CNP	52 369	52 369		
50345000 Contrat Capitalisation CNP ONE	97 256	97 256		
50350000 CONTRAT CAPITALISATION ALLIANZ	199 500	199 500		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DISPONIBILITES	610 408	507 925	102 483	20.18
51210000 Depot caisse d'épargne	4 487	4 594	107	2.33
51410000 Compte federal	18 654	1 673	16 981	NS
51510000 Caisse epargne a	86 201	85 754	447	0.52
51530000 Livret banque postal	400 433	315 626	84 807	26.87
51540000 LIVRET ASSOCIATIS	100 285	99 954	331	0.33
53110000 Caisse	349	325	24	7.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 606	19 613	2 007	10.23
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 606	19 613	2 007	10.23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 485 200	1 422 311	62 889	4.42
TOTAL GENERAL	2 062 365	2 037 927	24 438	1.20

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	472 055	472 055		
10210000 Valeur du patrimoine integre	171 571	171 571		
10280000 Valeur du patrimoine integre	300 484	300 484		
REPORT A NOUVEAU	1 199 383	1 357 531	158 148	11.65
11000000 REPORT A NOUVEAU	1 199 383	1 357 531	158 148	11.65
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	4 191	158 148	162 339	102.65
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	154 048	165 482	11 434	6.91
13120000 Csp	343 010	343 010		
13121000 SUBVENTION TRAVAUX SIEGE 1	73 176	73 176		
13122000 SUBVENTION TRAVAUX SIEGE 2	18 294	18 294		
13912000 Subv C.S.P inscrite au resulta	212 666	205 806	6 860	3.33
13912100 Subv travaux s1 inscrite au re	54 912	51 253	3 659	7.14
13912200 Subv travaux s2 inscrite au re	12 853	11 939	915	7.66
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 829 678	1 836 920	7 243	0.39
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 000		1 000	
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000		1 000	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	113 946	71 945	42 001	58.38
40100000 FOURNISSEURS	43 730	66 876	23 146	34.61
40810000 FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUE	70 217	5 070	65 147	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	51 615	49 668	1 947	3.92
42550000 FRAIS C.THAREL		72	72	100.00
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER	10 183	12 399	2 216	17.88
42860000 PERS.AUTRES CHARGES A PAYER	6 955		6 955	
43100000 M.S.A.	25 205	27 205	2 000	7.35
43780000 CHORUM	1 333	1 531	198	12.91
43781000 Mutuelle harmonie	613	613		
43782000 Retraite supplémentaire agricla	355	806	451	55.92
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER	3 719	5 114	1 395	27.27
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER/ORG.SOC	1 391		1 391	
44210000 Prélèvement impôt à la source	1 304	1 209	96	7.90
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	557		557	
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		720	720	100.00
AUTRES DETTES	65 526	66 925	1 399	2.09
41100000 CLIENTS	4 626	3 184	1 442	45.29
47320000 Vignettes club	1 660	642	1 018	158.57
47330000 Redevance agence de l'eau	59 239	63 098	3 859	6.12
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	600	12 469	11 869	95.19
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	600	12 469	11 869	95.19
TOTAL DETTES	232 687	201 007	31 680	15.76
TOTAL GENERAL	2 062 365	2 037 927	24 438	1.20

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	12 488		11 924		564	4.73
70213510 Cessions salmonides			4 352		4 352	100.00
70830000 Locations diverses	12 488		7 571		4 917	64.94
PRODUCTION IMMOBILISEE	2 062		54 729		52 667	96.23
72610000 Cession gratuite truites aec			32 889		32 889	100.00
72620000 Cession gratuite fario			9 783		9 783	100.00
72651000 Cession gratuite truitelles fa			11 885		11 885	100.00
72680000 Cession camassiers	2 062		172		1 890	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	315 891		276 187		39 704	14.38
74150000 Subvention fnfpf	86 260		171 169		84 909	49.61
74151000 Subvention fnfpf - kit emploi	132 000				132 000	
74180000 Subvention diverses	500		500			
74310000 Club Halieutique subventions	66 430		74 717		8 287	11.09
74330000 Club dotation de base	30 700		29 800		900	3.02
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	26 982		16 640		10 342	62.15
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOIT.	11 436		10 169		1 268	12.47
79110000 Avantage en nature	3 998		6 472		2 474	38.23
79120000 INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE	11 548				11 548	
COTISATIONS	212 528		219 027		6 499	2.97
75610000 Cotisations federale	212 528		219 027		6 499	2.97
AUTRES PRODUITS	189 395		161 529		27 866	17.25
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	1		2		0	12.90
75800200 Participation etudes	10 450		20 106		9 656	48.03
75800300 Participation activité peche	7 884		8 107		223	2.75
75810000 P.v police	8 662		10 026		1 364	13.61
75820000 Remboursement frais avances	3 123		3 415		292	8.55
75850000 Participation diverses	5 229		5 345		117	2.19
75860000 Participation dépliants	5 100		4 910		190	3.87
75863000 Region paca subvention	60 528		33 351		27 177	81.49
75864000 Conseil general	6 200		5 000		1 200	24.00
75865000 Subventions agence de l'eau	82 218		71 267		10 951	15.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	759 347		740 036		19 311	2.61
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	74 445		63 642		10 803	16.97
60212000 Achat truitelles fario	6 856		12 093		5 237	43.31
60213400 Achat camassiers sandre	4 523		172		4 351	NS
60213500 Achat poissons blancs			179		179	100.00
60213510 Achat truites fario	21 424		9 783		11 641	118.99
60213520 Achats GARDON	2 591				2 591	
60213530 Achats Brochet	2 610				2 610	
60213540 Achats carpes	1 898				1 898	
60213550 Achats Tanche	1 000				1 000	
60213610 Achats truite aec	33 543		34 001		458	1.35
60213620 Achat truites parcours NO KILL			4 739		4 739	100.00
60213800 Ombres communs			3 032		3 032	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	236 516	183 483	53 033	28.90
60400000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	38 585	6 104	32 482	532.18
60612000 ELECTRICITE	10 346	11 875	1 529	12.88
60613000 EAU	1 093	165	928	563.80
60628000 Carburant	352	909	557	61.31
60628300 Carburant parola	999	1 354	355	26.25
60628400 Carburant marin jerome	914	1 500	586	39.06
60628500 Carburant becker	1 985	2 555	570	22.29
60628600 Carburant chapus	498	850	352	41.37
60628700 Carburant corentin tharel	503	442	61	13.87
60630000 F ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	3 399	3 573	175	4.89
60631000 MATERIEL PROJET	6 895		6 895	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 301	6 542	241	3.69
60650000 Habillement	1 794	1 714	81	4.70
60680000 Autres fournitures	206	1 283	1 076	83.91
60850000 Frais accessoires s/achats	130	162	32	20.03
61330000 Baux de peche	22 519	21 407	1 112	5.20
61350000 LOCATION MATERIEL	1 490	1 411	79	5.59
61351000 LOCATION PHOTOCOPIEUR	2 978	2 978		
61355000 LOCATION VEHICULE	5 638	5 915	276	4.67
61520000 ENTRETIEN CONSTRUCTIONS	8 241	8 967	727	8.11
61530000 Travaux entretien etang etc	4 804	808	3 996	494.79
61550000 ENTRETIEN MAT OUTILLAGE	580	1 204	624	51.84
61553000 ENTRETIEN MAT DE BUREAU	2 571	4 524	1 953	43.16
61558000 Reparation vehicules services	3 555	4 280	725	16.93
61610000 ASSURANCES AUTOMOBILES	2 766	4 057	1 291	31.82
61680000 Autres assurances	4 277	2 179	2 099	96.31
61681000 Assurance habitation	270	259	11	4.40
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	38		38	
61880000 ABONNEMENT LOGICIEL OPEN TIME	883	816	67	8.24
61890000 ABONNEMENT ANNUEL WEB PDPG	2 408		2 408	
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTR.	7 503		7 503	
62260000 HONORAIRES	13 374	16 164	2 790	17.26
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX		50	50	100.00
62280000 Frais de formation	3 568	911	2 658	291.88
62300000 Publicite information publicat	18 242	6 737	11 504	170.75
62330000 Foires expos manifestations	3 872	3 754	118	3.14
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	200	4 082	3 882	95.10
62410000 TRANSPORTS S ACHATS	385		385	
62530000 Deplacements autres personnels	6 788	3 941	2 847	72.26
62533000 Deplacements alabelle	3 002	3 010	8	0.26
62540000 Deplacements president	10 286	10 921	636	5.82
62544000 Déplacements Vice-Président	50	235	185	78.71
62550000 Deplacements trésorier	5 463	5 399	65	1.20
62560000 Depl administrateurs	2 632	4 038	1 407	34.83
62562000 DEPLACEMENTS BENEVOLES	2 009	1 742	267	15.33
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	1 369	2 726	1 357	49.79
62600000 FRAIS POSTAUX	3 859	4 541	682	15.01
62610000 TELEPHONE PORTABLES	202		202	
62620000 Telephone siege	6 663	6 790	127	1.87
62625900 Orange internet	312	381	69	18.11
62630000 SENDINBLUE envois mails		114	114	100.00
62640000 HEBERGEMENT SITE INTERNET	221		221	
62700000 SERVICES BANCAIRES	344	861	517	60.01
62810000 COTISATIONS	666		666	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62820000 Cotisation club	50	50		
62840000 Cotisation mrm	2 600	2 600		
62850000 Cotisation Fondation	798	813	15	1.88
62860000 Asso reg fede paca	453	455	2	0.47
62870000 Participation aux frais depoi	2 453	2 472	19	0.76
62880000 Cotisation diverses	1 100	1 769	669	37.82
62890000 PASSPECHE / PHOQU'ON PECHE	1 035	1 100	65	5.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 634	15 667	1 033	6.59
63110000 Taxe sur les salaires		1 522	1 522	100.00
63330000 PARTICIPATION FORMATION PROFES	3 619	4 072	453	11.13
63520000 Taxes fonciere	10 925	9 848	1 077	10.94
63580000 AUTRES DROITS	90	225	135	60.01
SALAIRES ET TRAITEMENTS	248 329	360 667	112 338	31.15
64110000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	209 052	215 547	6 494	3.01
64113000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	9 279	13 220	3 941	29.81
64130000 Primes et gratifications		12 733	12 733	100.00
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	20 645	113 202	92 558	81.76
64141000 INDEMNITE NETTOYAGE	340		340	
64147000 ACTIVITE PARTIELLE	11 230		11 230	
64170000 Avantages en nature logement		6 472	6 472	100.00
64180000 Provison congés payés	2 216	507	1 710	337.45
CHARGES SOCIALES	80 941	96 016	15 075	15.70
64510000 MSA	49 842	60 354	10 512	17.42
64520000 Harmonie Mutuelle	4 902	4 903	2	0.03
64521000 Cotisations prévoyances Chorum	3 093	4 244	1 151	27.13
64531000 CCPMA	1 409	1 456	46	3.18
64532000 Cotisations retraites	12 630	14 629	2 000	13.67
64540000 ASSEDIC	9 140	10 026	886	8.84
64580000 Autres cotisations	889	970	81	8.35
64581000 Provision chages sur congés pa	1 395	722	672	93.11
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES	431	156	275	176.35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	51 686	55 425	3 739	6.75
68111000 DOTATIONS AMORT IMMO INCORPORE	1 753	1 412	341	24.17
68112000 DOTATIONS AMORT IMMO CORPORELL	49 933	54 014	4 081	7.55
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	18 244	18 365	121	0.66
65720000 Subvention travaux piscicoles	2 100	2 800	700	25.00
65730000 Ristoumes club	3 895	4 075	180	4.41
65740000 Subvention materiel	1 400	400	1 000	250.00
65770000 SUBVENTION OUVERTURE GENERALE	400	700	300	42.86
65780000 SUBVENTION 10% ALVINAGES	8 848	7 790	1 059	13.59
65790000 Subventions diverses	1 600	2 600	1 000	38.46
AUTRES CHARGES	988	56 724	55 736	98.26
65310000 Repas reunion ca commissions	986	1 993	1 007	50.54
65610000 Cession gratuite truite aec		32 889	32 889	100.00
65620000 Cession gratuite truite fario		9 783	9 783	100.00
65621000 Cession gratuite truitelles fa		11 885	11 885	100.00
65680000 Cession carassiers		172	172	100.00
65800000 AUTRES CHARGES GESTION COURANT	2	2	1	27.17

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	725 782	849 990	124 208	14.61
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 565	109 954	143 519	130.53
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 776	4 210	433	10.29
76400000 REVENUS DES VALEURS MOB.PLAC.	3 776	4 210	433	10.29
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 776	4 210	433	10.29
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	19		19	
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	19		19	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	19		19	
RESULTAT FINANCIER	3 757	4 210	453	10.76
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	37 322	105 744	143 066	135.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 004	5 286	4 281	81.00
77200000 PRODUITS EXCEP./EXERCICES ANT.	1 004	5 286	4 281	81.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 434	11 434		
77700000 QUOTE PART SUBVENT.VIR.RESULT.	11 434	11 434		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 438	16 719	4 281	25.61
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	45 012	68 433	23 421	34.23
67180000 AUTRES CHARG EXCEPT/OP GESTION	24	124	100	80.58
67181000 DROIT RETRAIT SUBV°AG.EAU 2019		34 026	34 026	100.00
67200000 CHARGES EXCEP./EXERC.ANTER.	502	5 488	4 986	90.86
67210000 CHG EXP RETRAIT FNPf 2018 2017		11 811	11 811	100.00
67211000 CHG EXCP RETRAIT FNPf 2019	278		278	
67220000 RETRAIT SUBV°CONS.REGIONAL2018		16 985	16 985	100.00
67221000 RETRAIT SUBV°CONS.REGIONAL2017	5 322		5 322	
67230000 CHG EXP RETRAIT AGENCE EAU2017	36 268		36 268	
67231000 CHG EXP RETRAIT AGENCE EAU2018	2 618		2 618	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 012	68 433	23 421	34.23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 574	51 714	19 140	37.01
IMPOTS SUR LES BENEFICES	557	690	133	19.28
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	557	690	133	19.28
TOTAL PRODUITS	775 561	760 965	14 596	1.92
TOTAL DES CHARGES	771 370	919 113	147 743	16.07
SOLDE INTERMEDIAIRE	4 191	158 148	162 339	102.65
EXCEDENTS OU DEFICITS	4 191	158 148	162 339	102.65

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Article 227-10 Code de Commerce

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes

FEDERATION DE VAUCLUSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE

575, Chemin des Fontanelles
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Association Loi 1901

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020





**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice clos le 31/12/2020**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Bouc Bel Air,
Le 26 mars 2021

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes
Co-gérant



2010 Avenue de la Croix d'Or
C.C San Baquis - 13320 Bouc Bel Air
RCS Aix en Provence 814 378 170
SARL au capital de 1.200 € - NAF 6920Z
Société de commissariat aux comptes

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes

**FEDERATION DE VAUCLUSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE**

**575, Chemin des Fontanelles
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

Association Loi 1901

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DE VAUCLUSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes



distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bouc Bel Air,
Le 26 mars 2021

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes,
Co-gérant,



2010 Avenue de la Croix d'Or,
C.C. San Baquis - 13320 Bouc Bel Air
RCS Aix en Provence 814 378 170
SARL au capital de 1.200 € - NAF 6920Z
Société de commissariat aux comptes

Laurent BORG
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux comptes

Jean-Baptiste BARILLEY
Commissaire aux comptes



Comparatif compte de résultat 2019/2020 et prévisionnel 2021

COMPTE DE RESULTAT 2020 ET PREVISIONNEL 2021

CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2019	PREV 2020	Réalisé au 31/12/20	PREV 2021
ACHATS	63 642,17 €	83 800,00 €	67 265,07 €	93 680,00 €
60212000 Eufs et alevins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
60213400 Camassiers	172,10 €	6 500,00 €	10 031,29 €	27 810 €
60213500 Poissons blancs	-178,50 €	6 000,00 €	2 590,74 €	
60212000 Truitelles Fario Méditerranéennes	12 093,26 €	8 800,00 €	6 856,00 €	4 500 €
60212250 Truitelles Fario Atlantiques		1 000,00 €	0,00 €	2 600 €
60213510 Truites Fario (location Meyer)	9 783,25 €	0,00 €	14 244,05 €	7 500 €
60213500 Truites AEC	34 000,75 €	52 000,00 €	33 542,99 €	42 770 €
60213000 Truites "Parcours no Kill" Vaison et Entraigues	4 739,11 €	6 000,00 €	0,00 €	5 000 €
60213800 Ombres	3 032,20 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500 €
SERVICES EXTERIEURS	183 372,18 €	239 246,00 €	236 515,88 €	281 315,00 €
60400000 Achat, études et prestations : Analyses d'eau	6 103,50 €	30 000,00 €	38 585,28 €	35 000 €
60610000 EDF, eaux	12 039,35 €	12 500,00 €	11 438,69 €	11 000 €
60628000 Carburants lubrifiants	7 608,67 €	9 500,00 €	5 250,50 €	9 000 €
60630000 Fournitures entretien, petit équipement	3 573,48 €	4 000,00 €	3 398,72 €	4 000 €
60631000 Matériels projet			6 895,22 €	18 945 €
60640000 Fournitures bureau	6 541,95 €	5 000,00 €	6 300,73 €	5 000 €
60650000 Habillement	1 713,59 €	1 500,00 €	1 794,12 €	5 000 €
60680000 Autres fournitures	1 282,81 €	500,00 €	206,40 €	500 €
60800000 Frais accessoire	161,94 €	300,00 €	129,50 €	300 €
61330000 Location baux	21 406,83 €	21 500,00 €	22 519,30 €	22 100 €
61350000 Location matériel	4 388,52 €	4 500,00 €	4 467,44 €	4 500 €
61355000 Location véhicule	5 914,88 €	5 810,00 €	5 638,43 €	650 €
61500000 Travaux entretien et réparations (entretien FD)	8 967,47 €	8 000,00 €	8 240,52 €	8 000 €
61530000 Travaux terrains ,barrage,étangs	807,67 €	1 000,00 €	4 803,98 €	1 000 €
61550000 Entretien Mat outillage	1 203,55 €	3 200,00 €	579,60 €	300 €
61553000 Entretien Mat de bureau (+ OPENTIME et SERVEUR)	5 343,10 €	6 000,00 €	3 454,51 €	3 500 €
61890000 Abonnement annuel WebPDPG			2 407,68 €	2 420 €
61558000 Entretien véhicules FD, mat de transport	4 279,68 €	8 000,00 €	3 555,07 €	5 000 €
61560000 Mobilier,matériel,outillage	0,00 €	3 096,00 €	0,00 €	
61680000 Primes assurances	6 494,60 €	11 000,00 €	7 313,70 €	8 000 €
61700000 Etudes et recherches (PKD - PCB)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000 €
61810000 Documentation	0,00 €	300,00 €	38,00 €	300 €
62100000 PERSONNEL EXT INTERIM			7 502,65 €	2 300 €
62260000 Intermédiaires,honoraires	16 213,32 €	16 000,00 €	13 374,00 €	15 600 €
62280000 Formation personnel + bénévoles	910,52 €	2 500,00 €	3 568,15 €	5 000 €
62300000 Pub.information,publications,dons,concours	6 737,36 €	20 000,00 €	18 241,60 €	25 000 €
62330000 Foires, Expo (Fête de la Pêche)	3 753,91 €	2 000,00 €	3 871,92 €	7 500 €
62340000 Lots concours (dt bons Kado)	4 081,93 €	3 000,00 €	200,00 €	1 000 €
62410000 Transports / achats	0,00 €	0,00 €	385,00 €	200 €
62530000 Déplacements autres personnel (dont 6600€ FD13 20)	3 940,52 €	4 000,00 €	6 787,94 €	2 000 €
6253300 Déplts B ALLAMELLE - PAP MALLEMORT (Rbt A	3 009,60 €	3 300,00 €	3 001,90 €	3 500 €

		31 Décembre 2019	PREV 2020	Réalisé au 31/12/20	PREV 2021
62540000	Déplacements Président	10 921,07 €	10 800,00 €	10 285,57 €	10 800 €
62550000	Déplacements trésorier	5 398,67 €	5 400,00 €	5 463,23 €	5 600 €
62560000	Déplacements administrateurs	4 273,18 €	8 000,00 €	2 681,60 €	5 000 €
62562000	Déplacements Bénévoles	1 741,90 €	2 500,00 €	2 009,00 €	2 500 €
62570000	Missions / Réceptions	2 725,94 €	3 000,00 €	1 368,73 €	3 000 €
62600000	Frais postaux	4 540,98 €	4 500,00 €	3 859,26 €	4 000 €
62620000	Frais téléphone + Internet	7 171,15 €	8 040,00 €	7 398,19 €	6 400 €
62700000	Frais bancaires	861,00 €	500,00 €	344,35 €	400 €
62800000	Charges diverses(ARPACA, MRM, UFBRMC, etc)	5 687,54 €	6 000,00 €	5 667,10 €	6 000 €
62870000	Autres participations (dépositaires)	2 472,00 €	2 500,00 €	2 453,30 €	2 500 €
62890000	Pass Pêche 2019	1 100,00 €	1 500,00 €	1 035,00 €	1 500 €
IMPOTS ET TAXES		15 666,67 €	17 500,00 €	14 633,53 €	15 000,00 €
63110000	Taxes/salaires	1 522,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0 €
63330000	Taxes diverses, Part Formation	4 071,60 €	4 000,00 €	3 618,53 €	4 000 €
63512000	Taxes foncières	10 073,07 €	10 000,00 €	11 015,00 €	11 000 €
CHARGES DU PERSONNELS		456 683,03 €	368 208,00 €	329 270,05 €	310 000,00 €
64110000	Rémunération pers.+cotisations salariales	215 546,64 €	368 208,00 €	209 052,29 €	310 000 €
64140000	Indemnités Licenciements, départ retraite	113 202,35 €		20 644,53 €	
64113000	Gratifications + CDD Stagiaires	13 220,25 €		9 279,45 €	
64130000	Gratifications et primes	12 733,27 €			
64141000	Indemnité nettoyage			340,00 €	
64147000	Chomage partiel			11 229,51 €	
64170000	Avantages en nature, logement	6 471,60 €			
64120000	Provision pour Congés payés	-506,67 €		-2 216,45 €	
64581000	Provision de Charges sur congés	-722,14 €		-1 394,52 €	
64580000	FAFSEA	0,00 €			
64510000	MSA	60 354,23 €		49 842,40 €	
64530000	Retraites, Mutuelle + autres caisses	36 383,50 €		32 062,07 €	
64800000	Autres charges personnel : Cadeau mariage Claude, retraite Gérard			430,77 €	
TOTAL A REPORTER		719 364,05 €	708 754,00 €	647 684,53 €	699 995,00 €
REPORT		719 364,05 €	708 754,00 €	647 684,53 €	699 995,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 785,29 €	73 659,33 €	70 937,03 €	70 500,00 €
65160000	Droits d'auteur				
65300000	Frais congrès et assemblées, commissions, C.A	1 993,25 €	4 000,00 €	985,77 €	2 000 €
65700000	Subventions aux AAPPMA et Amicales	14 289,74 €	14 457,33 €	12 248,35 €	16 000 €
65700001	Subventions Parcours enfants AAPPMA et Amicales				7 500 €
65700002	Subventions Aménagements LP AAPPMA et Amicales				7 500 €
65700002	Retours sur PV aux AAPPMA (25%)				1 500 €
65730000	Ristournes CLUB	4 075,15 €	4 500,00 €	5 995,25 €	6 000 €
65800000	Charges de gestion courantes	1,84 €	0,00 €	2,34 €	
66800000	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	19,41 €	
68110000	Dotation aux amortissements	55 425,31 €	50 702,00 €	51 685,91 €	30 000 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		795 149,34 €	782 413,33 €	718 621,56 €	770 495,00 €

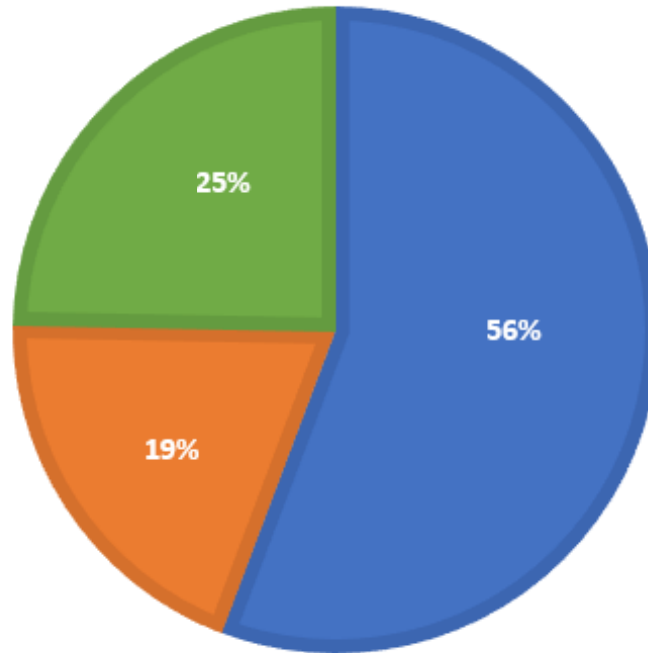
CHARGES EXCEPTIONNELLES		69 123,05 €	700,00 €	45 568,72 €	700,00 €
67180000	Autres charges exceptionnelles	123,57 €	0,00 €	24,00 €	
67181000	Droit Retrait Subvention AERMC 2019	34 026,32 €	0,00 €	0,00 €	
67200000	Charges sur exercice précédent (MSA 2018)	5 487,74 €	0,00 €	501,68 €	
67210000	Charges Retrait Subv FNPF 2019	11 810,52 €	0,00 €	278,15 €	
67220000	Charges Retrait Subv REGION 2017 / AERMC 2017	16 984,90 €	0,00 €	44 207,89 €	
66880000	Ecarts de conversion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
69500000	Impôts sur les bénéfices	690,00 €	700,00 €	557,00 €	700 €
TOTAL CHARGES		864 272,39 €	783 113,33 €	764 190,28 €	771 195,00 €

PRODUITS D'EXPLOITATION

		31 décembre 2019	PREV 2020	Réalisé au 31/12/20	PREV 2021
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		276 186,54 €	312 469,00 €	315 890,82 €	301 500,00 €
74150000	Subventions FNPF	171 169,11 €	212 969,00 €	218 260,47 €	202 000 €
74180000	Subventions diverses (commune Isle sur la Sorgue)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500 €
74310000	Subvention CLUB et ristournes	104 517,43 €	99 000,00 €	97 130,35 €	99 000 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE		442 684,67 €	405 241,00 €	409 293,93 €	447 955,00 €
70830000	Location diverses (location Meyer)	7 571,44 €	11 500,00 €	5 308,10 €	14 380 €
72600000	Refacturation Truites AAPPMA	54 557,26 €	0,00 €	2 062,44 €	
75610000	Cotisations fédérales	219 027,34 €	203 695,00 €	212 528,43 €	208 290 €
758 / 761	Participations diverses	1,55 €	0,00 €	1,35 €	0 €
75800200	Participations études, PE - Technique	20 105,92 €	10 000,00 €	10 450,00 €	35 000 €
75800300	Participations activités pêche, Animations	8 107,00 €	6 500,00 €	7 884,40 €	11 000 €
75810000	P.V	10 026,23 €	9 500,00 €	8 662,00 €	9 500 €
75820000	Remboursement frais avancés	3 414,60 €	3 500,00 €	3 122,70 €	3 500 €
75840000	Participation repas congrès	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0 €
75850000	Participations diverses (canal Carpentras)	5 345,33 €	3 000,00 €	5 228,51 €	2 500 €
75860000	Participations dépliants	4 910,00 €	7 100,00 €	5 100,00 €	5 250 €
75863000	Conseil Régional	33 351,00 €	60 528,00 €	60 528,00 €	70 335 €
75864000	Conseil Départemental	5 000,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200 €
75865000	Agence de l'Eau	71 267,00 €	82 218,00 €	82 218,00 €	82 000 €
76100000	Produits de participation (intérêts 2019)				
PRODUITS FINANCIERS		4 209,81 €	0,00 €	3 776,42 €	0,00 €
76400000	Intérêts	4 209,81 €	0,00 €	3 776,42 €	0,00 €
PRODUITS D'EXPLOITATION TOTAL		723 081,02 €	717 710,00 €	728 961,17 €	749 455,00 €
PRODUITS DIVERS		33 359,59 €	65 403,33 €	39 420,19 €	21 740,00 €
77000000	Produits exceptionnels	5 285,65 €	0,00 €	1 004,40 €	10 320,00 €
77180000	Produit sur opération de gestion		0,00 €	0,00 €	0,00 €
77200000	Produits sur exercice précédent		0,00 €	0,00 €	0,00 €
77700000	Quote part subvention	11 433,71 €	11 433,00 €	11 433,71 €	11 420,00 €
78100000	Reprises sur amortissements et provisions		37 269,00 €	0,00 €	0,00 €
79100000	Transfert de charges d'exploitation	10 168,63 €	0,00 €	11 436,23 €	0,00 €
79110000	Avantages en nature	6 471,60 €	6 471,00 €	3 997,60 €	0,00 €
79120000	INDEMNITE CHOMAGE PARTIEL		10 230,33 €	11 548,25 €	
RESULTAT		-158 148,00 €	0,00 €	4 191,08 €	0,00 €
TOTAL PRODUITS		756 440,61 €	783 113,33 €	768 381,36 €	771 195,00 €

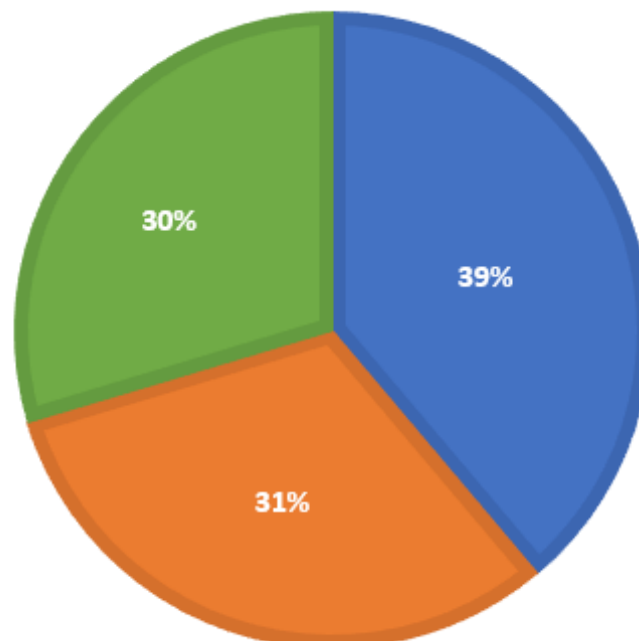
CHARGES FD84- PREV 2021

■ Masse salariale ■ Dotations AAPPMA ■ Fonctionnement



RECETTES FD84 - PREV 2021

■ Cartes de Pêche ■ Subventions de fonctionnement ■ Subventions sur projets



BILAN D'ACTIVITES 2020

Pôle technique

SUIVIS DES ESPECES ET DES MILIEUX

Pêches électriques

Nature des pêches	Nombre
PDPG	0
Ruisseaux pépinières	7
Suivi réglementaire	0
Suivi piscicole / acquisition de connaissance	8
Travaux / Sauvetage	5
Recherche d'espèces	0
Contrôle vétérinaire / sanitaires	1
Suivi frayères salmonicoles (1ère cat.)	5
Formation pêche électrique	1
Total	27

Suivi thermique

En 2020 a été initié le suivi thermique sur les rivières du Vaucluse qui a pour but d'être un réseau de suivi pérenne.

Ainsi, 32 enregistreurs ont pu être installés sur les bassins du Lez, de l'Ouvèze (dont la Sorgue), de l'Aygues et du Rhône direct.

Certains secteurs n'ont pas pu être étudiés en 2020 mais seront rajoutés dans le suivi de 2021.

Suivi de la reproduction des truites sur la Sorgue

Initié fin 2018, un suivi de la reproduction des truites fario est réalisé sur la Sorgue amont, afin d'identifier les secteurs les plus favorables, déterminer la période réelle de reproduction et comparer les résultats entre année.

Le suivi de 2020 a malheureusement été interrompu suite au confinement de mars-mai 2020 et les crues de la Sorgue n'ont pas fourni des conditions optimales pour leur reproduction.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Auzon et de la Sorgue de Velleron

Restaurer la continuité écologique d'une rivière permet la libre circulation des espèces aquatiques et le transport naturel des sédiments, permettant de restaurer le bon fonctionnement de l'hydrosystème. La Fédération a donc décidé d'en faire une priorité par cette étude de faisabilité.

Avant tous travaux, une étude de faisabilité est en effet nécessaire afin d'identifier les solutions en termes de continuité piscicole et sédimentaire, justifier la non-atteinte aux biens et aux personnes après aménagements et présenter clairement le projet aux services de l'état pour validation. La Fédération a donc fait appel à un bureau d'étude pour travailler sur ce sujet.

Les premiers obstacles visés sont 3 seuils sur l'Auzon (Lou Recati, Moulin du Vaisseau et les Vicaires), qui se succèdent. Leur aménagement permettrait le rétablissement de la continuité écologique sur plus de 3 kms en 1^{ère} catégorie.

Un seuil sur la Sorgue de Velleron est également à l'étude et se situe à l'aval d'un seuil déjà équipé d'une passe à poissons.

Mise en place de frayères artificielles en plans d'eau

Dans le but de fournir un substrat favorable aux espèces lithophiles afin qu'elles puissent s'y reproduire et favoriser une dynamique de population naturelle, des frayères artificielles ont été installées dans 4 plans d'eau, à savoir :

- Les Girardes (AAPPMA de Bollène)
- Monteux-Beaulieu (AAPPMA de Monteux)

- la Riaille (AAPPMA d'Apt)
- et EDF n°2 (AAPPMA de cavaillon).

Constitué de bandes de bruyères, ce type d'aménagement a déjà fait ses preuves dans d'autres plans d'eau de France. L'espèce cible est alors principalement le Sandre, mais à défaut d'avoir mieux au sein du plan d'eau, le Brochet ou la Perche pourrait également les utiliser.



Construction des frayères artificielles avec les AAPPMA

L'efficacité de ces aménagements sera suivie à partir de mars par caméra subaquatique.

Création/restauration de frayères salmonicoles

A partir du partage des eaux, la Sorgue se divise en divers bras et canaux. Cette partie de la Sorgue en 1^{ère} catégorie, dite « la Sorgue médiane », est alors très fragmenté ne permettant plus un transport sédimentaire suffisant pour créer des zones de fraie favorable aux salmonidés.

Ainsi, la Fédération intervient chaque année, avec les chevaliers de l'Onde et les AAPPMA de Velleron et du Thor, dans la création de frayères salmonicoles par recharge sédimentaire. Une 40aine de zones sont ainsi restaurées, pour permettre aux truites fario et ombres de se reproduire sur un substrat adéquat. Cette restauration a lieu sur les communes du Thor, Velleron et de l'Isle-sur-la-Sorgue, et est ensuite suivie pour rendre compte de son efficacité.

Cette action, menée en partenariat avec les Chevaliers de l'Onde, est également l'occasion de faire participer les lycées agricoles à un chantier et de partager avec eux la nécessité de préserver le milieu aquatique.

ETUDES SUR LES MILIEUX

Etude biologique en vue d'une restauration hydromorphologique

Certains secteurs identifiés comme étant rectilignes et fournissant peu d'habitats ont été étudiés cette année en vue d'une restauration.

Ainsi la Fédération a réalisé sur le Calavon, le Lez, le Toulourenc, le Grand Roannel, l'Ouvèze et la Sorgue de Velleron des inventaires piscicoles afin d'avoir un état initial et comparer les peuplements après restauration dans les années à venir.

Sur 3 stations (Calavon, Lez et Toulourenc), a également été étudié le compartiment des macro-invertébrés dans le cadre d'un stage de master 2 (*Master Qualité des eaux, des sols et traitement des systèmes aquatiques et bassins versant*).

En parallèle, des études hydrauliques et les dossiers administratifs ont été lancées pour pouvoir effectuer les travaux en 2021.

Etude de débit de la Nesque

Le plan d'eau de Monieux résulte d'un obstacle à l'écoulement construit dans le lit de la rivière de la Nesque, et perturbe donc fortement la continuité écologique de la Nesque. L'effet du plan d'eau pourrait même induire les effets de réchauffement des eaux à l'aval, la migration d'espèce invasives vers l'amont ainsi qu'une accélération de l'assèchement de la Nesque dans ses gorges en période d'étiage.

En 2019, la Fédération souhaite donc faire émerger un projet de contournement du plan d'eau en vue de restaurer la libre circulation piscicole et favoriser la présence « historique » des truites dans l'amont des gorges de la Nesque.

Pour avoir un aperçu de la faisabilité du projet, la Fédération a initié un suivi des débits de la Nesque amont pour quantifier le débit entrant dans le plan d'eau et caractériser les débits d'étiages de la rivière. Cette étude se poursuit en 2021 afin de compléter les données.

Identification de la PKD sur le bassin des Sorgues

Pour connaître l'état sanitaire de nos populations sauvages et avoir potentiellement un élément explicatif d'une baisse des effectifs des truites fario sur la Sorgue, la Fédération a initié une étude de recherche de PKD (*Proliferative Kidney Disease*, soit « Maladie Rénale Proliférative »).

Cette maladie, résultant d'un parasite, attaque le rein des truites et impacte principalement les jeunes stades de truites fario. Elle a été identifiée et étudiée en Occitanie et pourrait être la cause d'une diminution des effectifs chez certaine population. Pour mener à bien l'étude, la Fédération a fait appel à un vétérinaire pour identifier, par PCR, la maladie. Sur la Sorgue amont et médiane, la PKD est effectivement présente à 84% et 100% (ratio des truites contaminées/truites pêchées).

Des informations complémentaires sur cette maladie et ses conséquences sont disponible ci-après : https://www.peche-vacluse.com/images/INFORMATION_SUR_LA_PKD.pdf

Étude sur la répartition des anguilles sur le contre-canal du Rhône après installation de passes spécifiques

Après la mise en place de passe à anguilles sur chaque seuil du contre-canal du Rhône de Mondragon à Caderousse, la CNR nous a sollicités pour évaluer la fonctionnalité de ces passes par une étude de répartition des anguilles.



Anguille pré-migrante pour la dévalaison pêchée sur le contre canal du Rhône (83cm)

L'étude a été réalisée en début de période de migration de reproduction, c'est-à-dire quand les anguilles s'argentent et qu'elles dévalent les cours d'eau pour rejoindre la mer des Sargasses.

Sur 6 stations, 51 anguilles ont été inventoriées dont 33 considérées comme pré-migrantes

(individus en cours d'argenture n'ayant pas encore entamé sa migration). Cette étude a pu mettre en évidence que les passes installées permettent en effet la remontée des anguilles puisque des individus ont été inventoriés 6km en amont du 1^{er} obstacle équipé, franchissant 4 obstacles du contre-canal. Aucun effet sur la migration de dévalaison n'a pu cependant être mis en évidence, en raison d'une absence d'individus argenté dans les inventaires.

PARTICIPATION TECHNIQUE AVEC LES PARTENAIRES

De nombreuses réunions visent à définir auprès des structures gestionnaires des milieux aquatiques, les actions à opérer ou à discuter, afin de protéger ou planifier des opérations de restauration. La Fédération a ainsi participé à diverses réunions en tant que membre de comité.

- Participation aux comités de pilotage d'Espace Naturel Sensible (l'Île Vieille) et de sites Natura 2000, du suivi de la fréquentation des gorges du Toulourenc, de création du 3^{ème} contrat de rivière de Sorgue.
- Participation aux groupes de travail technique pour identifier les espèces et les sites à enjeux sur la Trame Turquoise du Vaucluse, proposer des actions pour la réactualisation du PLAGEPOMI 2022-2027, améliorer le Géoportail départemental et régional des associations de pêche.
- Réunion de rencontre avec l'ASA du Groseau et la nouvelle direction du SMOP pour s'impliquer mutuellement dans nos actions.

BILAN D'ACTIVITES 2020

Pôle Animations Développement du loisir pêche



La Fédération Départementale des AAPPMA de Vaucluse présente, dans ce rapport les activités du Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature pour l'année 2020

- Dans les domaines de l'éducation à l'environnement,
- Du développement de l'activité pêche en Vaucluse.

Les Missions d'éducation à l'environnement :

L'objectif général du PDIPN pour cette année 2020 reste :

- l'accueil et l'information de tous les publics,
- l'éducation à l'environnement une mission incontournable pour la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats
- favoriser le loisir pêche associatif, moteur du développement local

L'éducation à l'environnement a pour vocation de valoriser les connaissances acquises par notre établissement auprès des différents publics et partenaires, que sont les pouvoirs publics, collectivités territoriales, les aménageurs, les gestionnaires, les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les usagers et futurs utilisateurs de la nature.

Le développement de nouvelles activités nous a permis d'accueillir au mieux les groupes ayant des effectifs importants dans un cadre unique en Vaucluse.

Un volet important de nos actions est consacré aux enfants dans le domaine scolaire et sur le temps libre.

Présentation des effectifs du PDIPN Par activité pour l'année 2020 :

Bilan des affluences 2020 :

<i>Les différents publics</i>	<i>Les effectifs</i>
Scolaires	19 interventions 475 enfants
Public non scolaire, IME et CAT	59 groupes 685 enfants et adultes
TOTAL du public	1 160
7 expositions grand public	



Les Missions transversales :

Les projets pluriannuels font vivre le PDIPN pour répondre aux nombreuses demandes des AAPPMA et Amicales, des pêcheurs, d'entreprises privées et des collectivités territoriales.

Reportage au cœur de quelques un de ces projets :

« Je découvre la Sorgue »

Ce programme répond à nos engagements dans le cadre du « Contrat de rivière les Sorgues »

Il s'agit d'un programme pluriannuel pour tous publics.

Destiné à former et sensibiliser des jeunes et des moins jeunes sur les enjeux liés à une rivière : la Sorgue.

Ce programme est constitué de multiples projets réalisés dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les centres de loisirs et naturellement sur le terrain.

Exemple type de projet :

Un chantier-école avec les étudiants de BAC PRO GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) de Saint Rémy en Provence.

Un objectif pédagogique :

Dans le cadre des activités pédagogiques et pratiques à caractère professionnel menées à l'extérieur de leur établissement et encadrées par les enseignants techniques de l'établissement, nous avons mis en place des aménagements piscicoles dans la Sorgue, afin de favoriser la reproduction...



Les expositions en 2020 :

Nous avons réalisé cette année 7 expositions visant à sensibiliser un large public aux problématiques liées à la qualité de l'eau, la biodiversité, les plantes envahissantes, le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, la réglementation de la pêche.



FÊTE DE LA PÊCHE
DE 9H A 19H
RDV CHEMIN DES BERGES
FACE AU PORT D'AVIGNON

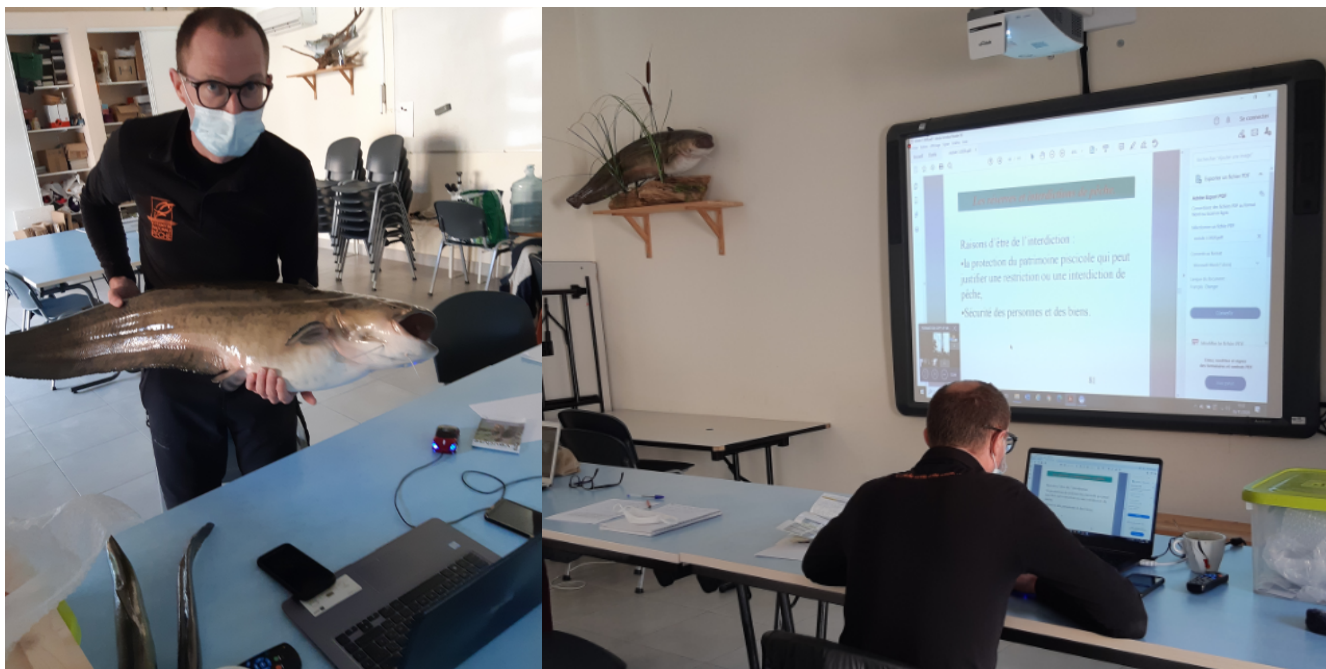
avec la participation de
CAR

DIMANCHE 4 OCT.
TOUS À LA PÊCHE !
INITIATION • ANIMATION
OUVERT À TOUTES ET À TOUS !

RENSEIGNEMENTS & INFOS ► www.peche.vaucluse.com f @

Formation :

Réalisation des formations pour les futurs gardes pêche particuliers en distanciel.



Les journées d'initiation et stage de pêche

Initiation pêche en Float-tube à Caderousse



Les parcours de pêche

Poursuite des programmes de mise en place des parcours de pêche labellisés,



Les parcours sont validés par la FNPF en 2020, ils seront finalisés en 2021



Commune d'Apt : Parcours FAMILLE
Commune de Mondragon : Parcours PASSION
Ville d'Avignon : Parcours PASSION au parc des libertés

Pour les parcours : Projets 2021

Commune de Caderousse - parcours passion sur le Reverstidou

Commune de Mormoiron - parcours passion ou famille sur le plan d'eau

Commune de Beaume de Venise : projet de parcours « enfants »

Utres projets : Parcours d'Avignon en courtine, Monteux, Vaison, Sablet, Sainte Cécile-les-Vignes

Nous avons pu réaliser et développer toutes ces actions, en nous appuyant sur l'expérience de l'ensemble des ressources humaines de la Fédération de pêche et le soutien de nos partenaires.



Les retombées presse

La Provence :

LA CRISE DU CORONAVIRUS

"La pêche pas compatible avec le confinement"

L'ouverture des Sorgues n'aura pas lieu samedi. Le préfet a interdit la pêche

Même en période de confinement, un pêcheur sachant pêcher... ne peut plus pêcher. Sale temps pour les passionnés de canne à pêche. Avec ce virus, la fédération nationale de la pêche est catégorique : impossible de mordre à l'hameçon en cette période d'épidémie. Ils sont près de 2 millions en France à pratiquer la pêche en eau douce, plus de 13 000 en Vaucluse, mais cette année, la saison ouverte jusqu'au 20 septembre risquerait d'être largement écourtée. Le plaisir aura été de courte durée, puisque l'ouverture de la pêche à la truite a eu lieu en Vaucluse le 14 mars dernier (week-end des municipales) mais proscrite quelques jours plus tard dès les premières mesures de restrictions de déplacement.

Interdiction même pour les propriétaires ayant un accès direct à la rivière
"La préfecture du Vaucluse a pris un arrêté ce mercredi, pour interdire la pêche sur tout le département comme le préfet du Gard durant la période de confinement. Ce qui veut donc dire que les particuliers qui ont des bords sur leur propriété avec un accès direct aux rivières ne peuvent plus continuer à pêcher", indique Claude Faine, directrice générale de la Fédération du Vaucluse.

Mais, malgré ces interdictions, certains continuent à aller pêcher : "La pêche n'est pas compatible avec le confinement. Il ne faut pas sortir. La préfecture nous a confirmé que la restriction des déplacements ne permet plus aujourd'hui la



Les 13 000 pêcheurs en Vaucluse doivent le temps du confinement rester chez eux, sous peine d'amendes. /PHOTO ARCHIVES C.WELLY

pratique de la pêche et nous a indiqué que la gendarmerie et la police verbaliseraient les pêcheurs qu'ils croisent depuis quelques jours", affirme Claude Faine.

Ce samedi, les Sorgues (partage des eaux, aval Pernes, Saint-Saturnin-les-Avignon jusqu'à Fontaine-de-Vaucluse) devaient également être ouvertes à la truite, mais ce n'est malheureusement plus possible.

Avec 2 600 km de cours d'eau classés en première catégorie piscicole et plus de 700 hectares de lacs, étangs et plan d'eau, les poissons ne manquent pas en Vaucluse. Truite, brochet, sandre, black-bass, une cinquantaine d'espèces a été dénombrée par la fédération de la pêche.

N'empêche, pour les pêcheurs vauclusiens, ces restrictions font l'effet d'une douche froide.

D'ailleurs, quelles sont les conséquences du confinement sur l'état de santé des rivières ? Durant toute la période estivale, les pêcheurs sont avant tout des sentinelles pour les cours d'eau. En ce moment, le suivi des populations de poissons n'est plus assuré. Le calendrier des dates d'ouverture de la pêche est déjà étudié pour



Claude Faine est la directrice générale de la Fédération 84. /PHOTO A.E.

préserver les poissons. Avec cette "pause" forcée, la période de reproduction peut ainsi être rallongée.

Mais, une chose est sûre, le poisson sera toujours là après le confinement !

Maxime PEYRON

VAUCLUSE

Feu vert pour les pêcheurs

Les pêcheurs de Vaucluse sont à nouveau au bout du fil et peuvent s'adonner à leur passion en bord de rivière. Une libération pour les licenciés au nombre de 12 300. "Les poissons ont eu tranquillement le temps de se reproduire sans être dérangés par les kayaks ou pêcheurs" indique Christophe Marcellino, le nouveau président de la fédération. Ici, le poids économique de la pêche pèse plus de 1,2M€, chiffre d'affaires des magasins de pêche, du tourisme et des cartes d'adhérents. Ouverte jusqu'au 20 septembre, une prolongation de la saison de pêche est en ce moment à l'étude.

PÊCHE

Une place au soleil pour les truites

En fin de semaine dernière, la fédération de la pêche a procédé à une opération d'alevinage en truitelles. Si le mot alevinage ne vous parle pas, cette opération consiste à restaurer et préserver le milieu aquatique, mais aussi à développer le loisir pêche et veiller à la surveillance du respect de la réglementation pêche. "Ce genre d'actions est réalisé depuis quelques années. Tout l'enjeu consiste à sélectionner avec minutie les cours d'eau", indique Claude Faine, directrice de la pêche en Vaucluse.



La fédération de pêche vient de réaliser une série d'alevinages dans les cours d'eau du Vaucluse. /PHOTO D.R.

ététiages", détaille Claude Faine. Parmi les cours d'eau où ont eu lieu ces opérations figure le Calavon. Ce cours d'eau a été dégradé et fragilisé pendant des années. Les actions mises en place par la Fédération de pêche de Vaucluse et l'AAPPMA d'Apt (association agréée pour la pêche et protection du milieu aquatique) doivent, à terme, permettre à ce cours d'eau de retrouver sa fonction première de rivière à truites sur le secteur amont de la rivière, objectif défini par le PDPG de lui rendre sa fonction de rivière de première catégorie. **M.P.**

Cette fois-ci, plusieurs secteurs ont été choisis. Le Toulourenc, l'Auzon, l'Ouvéze et le Calavon. "On doit trouver des lieux qui permettent aux petites truites de grandir dans un environnement le plus propice et protégé possible pour ensuite venir conforter les populations piscicoles de nos rivières de première catégorie. Ce qui nécessite une mise en place d'habitats artificiels pour pallier les manques de certains cours d'eau et plans d'eau mais aussi d'un suivi thermique des cours d'eau du département pour évaluer la qualité des milieux, on regarde aussi la qualité des eaux et les débits d'eau et des

Infos : contact@peche-vaucluse.com
ou www.peche-vaucluse.com
ou [facebook/peche84](https://www.facebook.com/peche84)

DANS LE HAUT VAUCLUSE

Une journée rivière : oui, mais...



Tout l'été, Entrechaux est pris d'assaut par les touristes.

/PHOTO ANGE ESPOSITO

Le Haut Vaucluse est un terrain de jeux pour tous les amoureux des rivières naturelles. L'Ouvèze ou encore le Toulourenc sont chaque année très prisés par les touristes. On vous conseille d'aller à Entrechaux au niveau du Pont Romain. Là-bas, des cascades et une multitude de piscines naturelles sont à tester en période de canicule. En plus, le lieu permet d'accueillir les visiteurs en toute sécurité grâce à un parking aménagé. Le camping des Trois rivières toujours à Entrechaux est aussi un lieu très agréable avec ses nombreuses plages de galets. Victime de son succès, le Toulourenc est fragile. Rien ne vous empêche de profiter du lieu tout en le respectant. Éviter de marcher dans l'eau, car il existe tout un éco système sous l'eau. Si vous construisez des petits barrages, veillez à bien les enlever au moment de partir et ne laissez pas vos mégots et vos poubelles derrière vous. Côté plan d'eau, celui des Girardes à Lapalud, ou encore la Plagette à Piolenc et le Revestidou à Caderousse ont tout ce qu'il faut pour une baignade en toute sécurité.

ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

L'amicale des pêcheurs reprend peu à peu ses activités



Les enfants seront sans doute déçus de rater cette excellente journée. LeDL/archives

Le 14 mars, la journée d'ouverture de la pêche a paradoxalement été la dernière pour les pêcheurs habitués des bords de la Sorgue. Confinement oblige, l'amicale des pêcheurs entraiguais a effectivement cessé ses activités et abandonné plusieurs projets. Pour ceux programmés dans les semaines à venir, il convient de noter deux suppressions : le nettoyage de la Sorgue prévu le 13 juin avec les Chevaliers de l'onde et le concours de pêche à destination des enfants de la commune le 20 juin. Mais l'amicale chère au président Francis Lopez reprend peu à peu ses activités. Les déversements de truites sur les parcours habituels seront ainsi effectués les 29 mai, 12 et 26 juin.

CARPENTRAS | PAYS DU COMTAT

CARPENTRAS/LORIOL/AUBIGNAN

Le canal entre en hivernage

Avec l'hiver, vient le risque de gel. Le Canal de Carpentras connaît donc une période d'hivernage, de la mi-novembre jusqu'à fin mars. Une période propice à l'entretien des 400 kilomètres de canaux et des 35 stations de pompages qui apportent l'eau aux 15 000 abonnés du Canal.

Après avoir « essépié l'eau » à Loriol-du-Comtat jeudi 12 novembre, en posant un batardeau qui dirige l'eau vers le petit canal des cinq cantons, l'équipe de Lilian Dornais, responsable du réseau gérant, a assisté courtois à programmer différentes opérations. Les premières ont un but bien précis : vidanger totalement le Canal de son eau, de ses déchets... et de ses poissons. Pour cela, la Fédération départementale de pêche de Vaucluse est un partenaire essentiel. Depuis plusieurs années, elle assiste les équipes du Canal en organisant des opérations de capture des poissons vivants, dans les bassins et les siphons, avant de les relâcher dans leur rivière d'origine, la Durance, d'où vient l'eau du Canal.



Frédéric Becker avec une carpe de pas moins de 6 kilos sortie du bassin. Photo Le DL / Pierre NICOLAS

■ Pêche électrique

Ce mardi 17 novembre, donc, les équipes du Canal sont rejointes par celle de la Fédération départementale de la pêche, soit deux techniciens et un stagiaire, recrutés par l'animateur de la FD, Jérôme Martin, et l'agent de développement Frédéric Becker, au « Siphon de l'onde » à Aubignan. C'est en fait l'endroit où le Canal de Carpentras passe en dessous de la rivière Le Brigou. Ces siphons, plus profonds que le Canal, ne peuvent donc pas être vidés de leur eau par simple ouverture de vannes. Ils sont également fermés où les poissons viennent trouver refuge.

Les agents du Canal ont donc actionné deux pompes, pour évacuer l'eau du siphon, jusqu'à atteindre un réseau qui permet aux techniciens de la FD Pêche d'entrer dans les deux tunnels du siphon. Pendant que les pompes font action, Jérôme Martin et ses trois collègues ont fait les « waddlers », des combinaisons étanches qui permettent de pêcher jusqu'à mètres, pour commencer les opérations de néo-capture dans le bassin atten-

nant au siphon. La technique : un appareil de pêche électrique, qui émet de la lumière, et permet de capturer vivant. L'animateur avertit l'appareil en question, ses trois collègues suivent, dans une épave, le dernier avec un bac rempli d'eau

afin de recueillir les poissons capturés.

■ Carpes, Sandres, Barbeaux et poissons-chats

Sur le papier, les choses ont l'air simple. Dans la réalité, elles ne le sont pas tant que cela. Les 4 équipes de la FD Pêche ont de l'eau jusqu'à la taille. Et la vase qui est accumulée au fond du bassin complique leur progression. Très vite, les messages transmis par les signaux sonores deviennent un vrai obstacle, et les équipes doivent s'arrêter. En tant normal ce genre d'opération mobilise une petite quarantaine de personnes, puisque plus de 10 bénévoles se joignent

à l'équipe des professionnels. Mais en cette époque de Covid, la FD Pêche a voulu protéger ses bénévoles. Là où il aurait fallu trois équipes pour nettoyer ce bassin, il n'y en a donc qu'une.

Si le début de l'opération de pêche est peu productif, car les poissons filent droit devant eux pour les éviter, elle devient de plus en plus efficace. Il y a de belles prises dans les épaves, quatre carpes d'une taille conséquente, des sandres, des barbeaux, et malheureusement aussi quelques poissons-chats, considérés comme nuisibles car ils mangent les œufs des autres espèces. Sur la camionnette équipée de six conteneurs d'eau,

Frédéric Becker fait soigneusement le tri des différents espèces.

Une heure plus tard, la pêche est terminée. L'équipe de Jérôme Martin sort du bassin et se dirige vers le siphon. « On a fait la partie simple », commente en souriant l'animateur de la FD Pêche. « Là on était un seul. Maintenant on sera dans les tunnels, et plus en deux ! » Il effectiverait, c'est une toute autre opération qui s'engage, Jérôme toujours en tête avec l'appareil de pêche électrique, ses trois collègues suivants. Il y a nettement plus de poissons dans les deux tunnels du siphon que dans le bassin, et deux passages seront nécessaires. « Et encore », explique Frédéric Becker, « je pense qu'ils auraient pu toujours en attraper avec un 3^e passage ». Mais les siphons ne sont jamais totalement vidés par le Canal, et les éventuels poissons non-pêchés ne sont donc pas considérés pour autant.

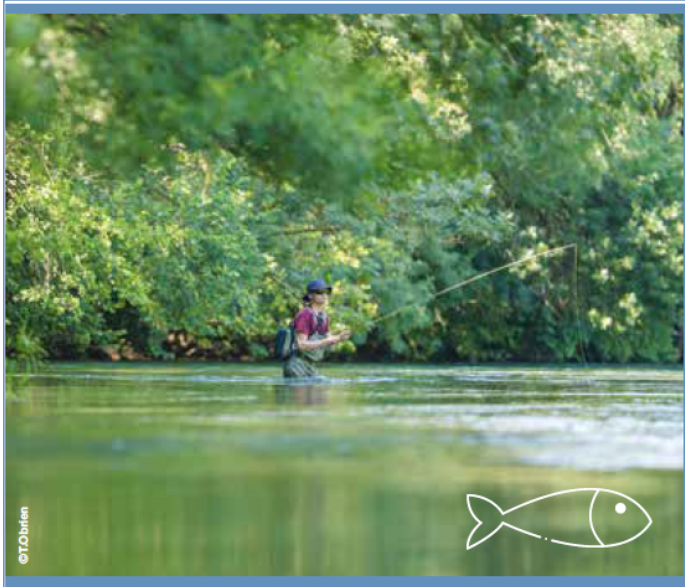
À 15 h, tout est terminé pour la FD Pêche. Frédéric Becker prend la route vers Carpentras. Là, il retrouve Christian Martelli, président de l'association des pêcheurs cavallonnais, qui lui donne la main pour réparer dans la Durance les 200 kilos de poissons capturés durant l'opération.

Pour les équipes du Canal de Carpentras, par contre, ce n'est que le début. Une fois le Canal vidé de toutes ses eaux, Lilian Dornais et ses agents vont s'atteler à la sélection des parois du canal, ainsi qu'à l'entretien des berges.

Son collègue Daniel Drogone, en charge du réseau, « sous pression », va lui entretenir toutes les opérations d'entretien, de nettoyage et de stations de pompage. Et, au mois de mars 2021, le Canal sera fin prêt à irriguer de nouveau 15 000 hectares de terres agricoles.

Pierre NICOLAS

Divers



à la Pêche

Entre Rhône et Durance, baigné par ses Sorgues, le Vaucluse offre de nombreuses possibilités pour les amateurs de pêche, passionnés ou débutants, en famille, seul ou entre amis. Plus de 2 000 km de cours d'eau, 700 ha de lacs et d'étangs, une grande diversité de milieux comptant près de 50 espèces, notamment la fameuse Alose du Rhône. Des parcours labellisés, aménagés et sécurisés, sont adaptés à la pratique des plus jeunes qui s'y trouvent comme un poisson dans l'eau !

Le Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature propose des ateliers. La Fédération départementale de la pêche édite chaque année un dépliant et une carte résumant toute la réglementation et les bons coins de pêche du Vaucluse.

T. 04 90 86 62 68 www.peche-vaucluse.com

Vaucluse en Provence, le magazine de vos vacances

LE VAUCLUSE AU FIL DE L'EAU

La pêche

Avec plus de 2000 kilomètres de cours d'eau et 700 hectares de lacs et étangs, le Vaucluse offre de multiples sites de pêche.

Entre Rhône et Durance, les cours d'eau émeraude comme l'emblématique Sorgue constituent l'habitat d'une cinquantaine d'espèces, de la frêle ablette à l'imposant silure, en passant bien sûr par la truite.

Faites votre choix sur la **carte interactive de la Fédération de Vaucluse** pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Commandez votre carte de pêche en ligne sur : cartedepêche.fr

ATELIERS PÊCHE NATURE

LE PÔLE DÉPARTEMENTAL D'INITIATION PÊCHE ET NATURE
Avenue des Sorgues - 84740 VELLERON
04 90 86 62 68 - peche-vaucluse.com

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE édite chaque année un dépliant et une carte résumant toute la réglementation et les bons coins de pêche du Vaucluse.

575 Chemin des Fontanilles
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
04 90 86 62 68
peche-vaucluse.com

LES PLANS D'EAU PRIVÉS (payants)

- 1 Petit Large - SAUMANE 04 90 20 33 86
- 2 L'étang des Aubettes - PERTUIS 04 90 79 50 51 / 06 85 45 71 49 pecherapertuis.com
- 3 Lac de l'Alliade BEAUMONT DE PERTUIS 06 11 38 82 51 - ribus@all.com

LES PLANS D'EAU EN LIBRE ACCÈS (carte de pêche obligatoire)

- 1 Plan d'eau de la Riaille - APT
- 2 Etang du Moulin neuf - AUBIGNAN
- 3 Parc des Libertés
- 4 L'île de la Barthelasse - AVIGNON
- 5 Etang de la Bonde - CABRIÈRES D'AIGUES
- 6 Lac du Palay - CAROMB
- 7 La Reveillole - CADEROUSSE
- 8 Plan d'eau EDF - CAVAILLON
- 9 Lac des Palvettes - MALUCÈNE
- 10 Plan d'eau - MONIEUX
- 11 Lac - MONTEUX
- 12 Plan d'eau Les Girardes - LAPALUD
- 13 Plan d'eau Li Piboulo - PIGLÈNC
- 14 Plan d'eau de la Lonne - SORGUES

Guide des activités de plein air en Vaucluse 2020

BILAN D'ACTIVITES 2020

Pôle Garderie



OBSERVER

PARTAGER, ECHANGER

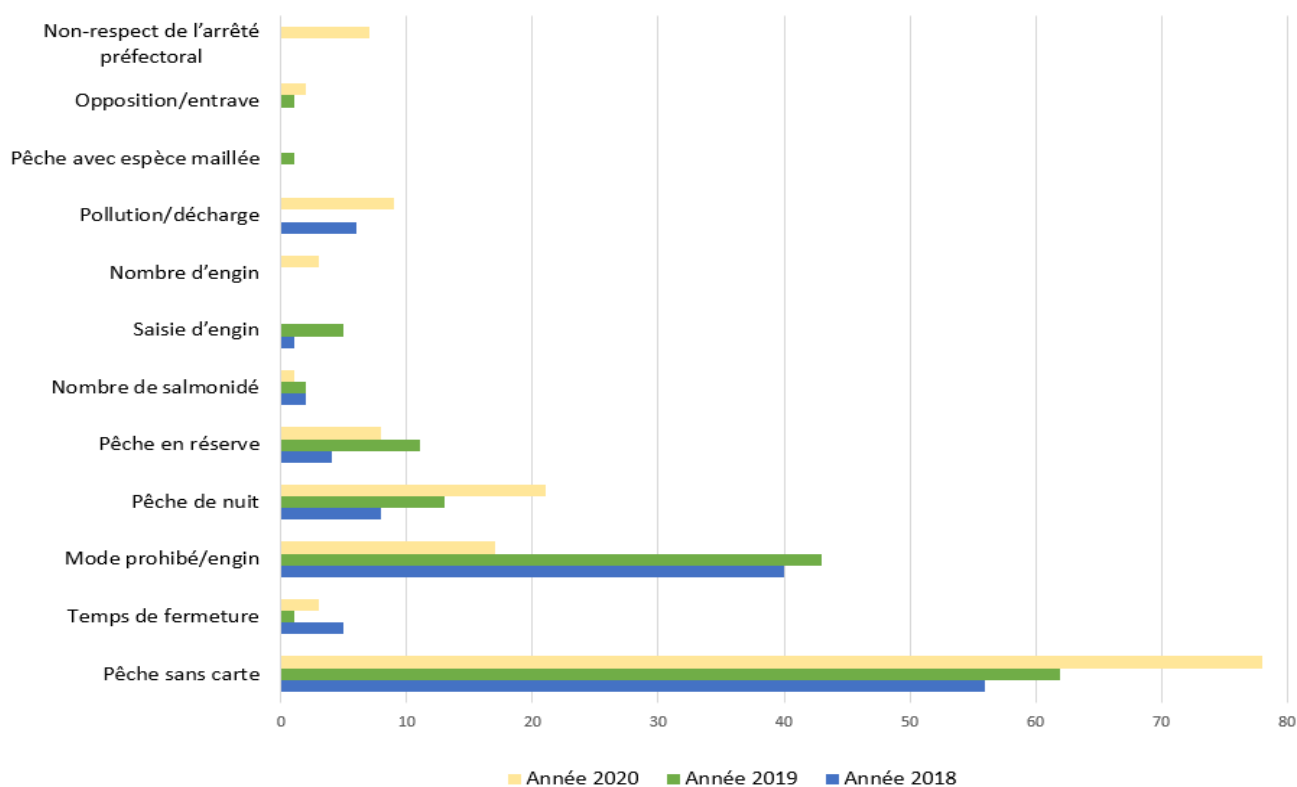
PROTEGER

Bilan des opérations de contrôle

Année 2018	Année 2019	Année 2020
82 Procès-verbaux	141 Procès-verbaux	91 Procès-verbaux
Soit 154 Infractions	Soit 264 Infractions	Soit 288 Infractions

Infraction	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Pêche sans carte	56	62	78
Temps de fermeture	5	1	3
Mode prohibé/engin	40	43	17
Pêche de nuit	8	13	21
Pêche en réserve	4	11	8
Nombre de salmonidé	2	2	1
Saisie d'engin	1	5	-
Nombre d'engin	-	-	3
Pollution/décharge	6	-	9
Pêche avec espèce maillée	-	1	-
Opposition/entrave	-	1	2
Non-respect de l'arrêté préfectoral	-	-	7

Type d'infraction par année



Nombre de PV par AAPPMA

AAPPMA	2018	2019	2020
Apt	1	2	2
Avignon	16	31	19
Bollène	-	2	1
Camaret/Sérignan	-	-	2
Carpentras	-	1	1
Cavaillon	2	9	14
Fontaine de Vaucluse	6	5	3
Grillon	1	2	-
Isle sur la Sorgue	-	10	4
Le Thor	-	-	1
Mondragon/Lapalud	2	-	1
Mornas/Piolenc	1	1	2
Orange	24	25	22
Pertuis	-	-	2
Sainte Cécile les Vignes	1	3	4
Sorgues	5	14	11
Vaison la Romaine	-	2	1
Velleron	3	-	1
TOTAL	62	107	91

Nombres de pêcheurs contrôlés (par nombre de pêcheurs)

Trimestre	Année 2018	Année 2019	Année 2020
1^{er} trimestre	581	444	212
2^{ème} trimestre	711	233	323
3^{ème} trimestre	282	407	306
4^{ème} trimestre	418	266	188
TOTAL	1992	1350	1029

Nombre de patrouilles effectué sur l'ensemble des AAPPMA et leurs amicales

AAPPMA et Amicales	2019	2020
Apt	13	6
Avignon	173	87
Bédarrides	27	35
Bollène	33	32
Sainte Cécile les Vignes	23	20
Camaret/Sérignan	39	21
Carpentras	78	26
Cavaillon	35	17
Grillon	11	10
Isle sur la Sorgue	61	49
Mondragon	26	25
Mornas/Piolenc	24	23
Orange	175	118
Pernes-les-Fontaines	12	19
Pertuis	41	12
Sorgues	59	64
Le Thor	11	14
Vaison la Romaine	53	36
Velleron	21	55
Violès	4	6
TOTAL	919	675

Les agents de développement et les gardes-pêches particuliers

La garderie de Vaucluse, se compose de 26 gardes-pêche dont 6 salariés de la Fédération. Les gardes-pêche particuliers sont accompagnés et formés sur le terrain par les agents de développement de la Fédération, qui leur apporte un réel soutien toute l'année.



Bilan des opérations de contrôle

L'année 2020, 675 patrouilles ont été réalisées, y compris les patrouilles nautiques sur la Sorgue.

Pour la seconde année, des patrouilles en commun avec les agents de développement de la Fédération du Gard. Des patrouilles de jour comme de nuit sur le secteur du Rhône côté Vaucluse et Gard ont permis de relever plusieurs infractions.

L'objectif de ces patrouilles est de joindre les moyens humains et matériels et de lutter contre toute forme de braconnage qui porterait atteinte aux fédérations de pêche.

En Vaucluse, elles ont été réalisées par les agents de développement de la Fédération, et les gardes pêche particuliers des AAPPMA, sur l'ensemble des AAPPMA et amicales du département.

Les agents de développement avec les gardes-pêche particuliers ont constaté 288 infractions à la police de la pêche et ont dressé 91 procès-verbaux dont 56 pour pêche sans carte et 21 pour pêche de nuit et de multiples autres infractions (voir tableau).

Nos effectifs ont été renforcés par la Police Municipale et la Gendarmerie de l'Isle sur la Sorgue.

La présence des agents sur le terrain est importante pour la protection du milieu aquatique aux yeux des pêcheurs et des utilisateurs de la rivière.



Patrouilles nautiques à l'Isle sur la Sorgue

En collaboration avec la Police Municipale de l'Isle sur la Sorgue et la brigade de gendarmerie de l'Isle sur la Sorgue.

Pour la cinquième année, l'objectif de ces patrouilles est de profiter des multi-compétences de chacun, pour observer et constater différents problèmes et mettre en avant les points noirs de la Sorgue.

En période estivale du 3 juillet au 20 août 2020, nous avons réalisé 16 patrouilles nautiques, des missions de police de l'environnement, d'information et de dissuasion. Nous avons constaté et relevé plusieurs infractions cette année, des infractions à la police de la pêche et des non-respects des arrêtés préfectoraux.

Pour confiance, ces patrouilles portent leurs fruits.



Les pêches électriques

Il y a eu 32 pêches électriques cette année ; réalisées pour pêches de sauvetage, pêches d'inventaire, pêches réglementaire, pêches de suivi frayère, pêches de sondage suivi truitelles, en période de chômage du canal de Carpentras en décembre.

Pour certaines pêches électriques importantes ou nous manquions fortement de personnel, nous avons fait appel aux Fédérations de pêche voisines.

Merci à toutes les personnes qui ont participé aux pêches électriques ; les professionnels et bénévoles mais aussi les présidents de la Fédération de pêche du Gard et de la Drôme pour leur soutien en personnels.



Poissons blancs et carnassiers

Cette année, bilan positif des livraisons de poissons blancs et carnassiers.

Des équipes ont été réparties sur le département avec sur le nord Vaucluse : Frédéric BECKER, le centre et sud Vaucluse : Marc PAROLA.



Les cormorans

Massivement chassé jusqu'à la seconde guerre mondiale, le grand cormoran (*phalacrocorax carbo sinensis*) a failli disparaître d'Europe. Protégées depuis 1975, les populations ont connu une forte expansion. Afin de réguler leur présence, des opérations de destruction par tirs sont autorisées par arrêté préfectoral sur les sites où la prédation des grands cormorans présente des risques pour les populations de poissons.

110 prélèvements sont autorisés dont 50% sur la Sorgue, le reste sur le secteur de la Durance, du Bras des Armeniers, de Caderousse, du plan d'eau « Li Piboulou ».

D'octobre à avril, tous les 15 de chaque mois, des comptages sont réalisés sur 15 dortoirs du département, avec cette année la création de 3 dortoirs supplémentaires. Certaines de ces remises nocturnes sont comptées par les agents de développement de la Fédération et les gardes - pêche particuliers des AAPPMA.



Cormorans à l'écluse de Caderousse

Ma Carte de Pêche, à quoi sert-elle ?



- ➔ C'est une obligation du **code de l'environnement**
- ➔ Nécessaire pour l'**adhésion à une association de pêche agréée**
- ➔ Elle permet le financement de missions d'**utilité publique**
- ➔ Elle permet de **pratiquer la pêche en eau douce**

Que finance-t-elle ?

Les actions des structures associatives de la Pêche du Vaucluse

La Fédération Départementale
7
salariés
(Technique, Développement, garderie, administratif)

20
AAPPMA
+ **20**
Amicales

=
près de
300
bénévoles
dans le département

La gestion et la protection du milieu aquatique

L'entretien des cours d'eau
L'aménagement des zones de reproduction
La lutte contre les pollutions
L'étude des milieux
La mise en place de plan de gestion

Le Développement et la gestion du Loisir Pêche

Les empoissonnements
L'aménagement des parcours de pêche
La diffusion de l'information pêche
L'animation et l'éducation environnement pêche

La surveillance et le contrôle de la réglementation

La prévention et la répression
Le suivi administratif des procédures

INFOS

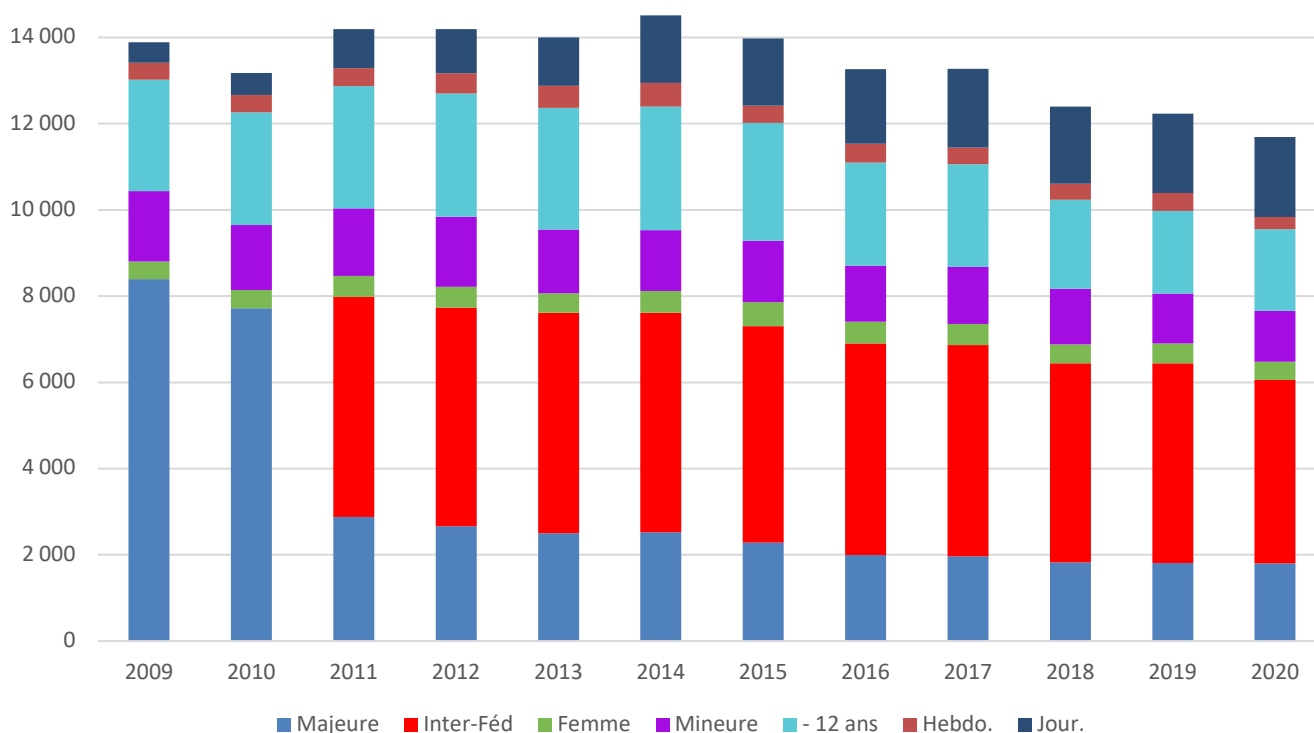
Cartes par AAPPMA

Association	Carte interfédérale 2020		Carte Pers. majeure - Automne 2020		Carte Personne majeure 2020		Carte Découverte Femme 2020		Carte Personne mineure 2020		Carte Découverte -12 ans 2020		Carte Hebdomadaire 2020		Carte Journalière 2020		Total
APT	158	35.27%	4	00.89%	39	08.71%	14	03.13%	57	12.72%	90	20.09%	10	02.23%	76	16.96%	448
AVIGNON	839	38.91%	29	01.35%	282	13.08%	70	03.25%	216	10.02%	366	16.98%	43	01.99%	311	14.42%	2 156
BEDARRIDES	30	21.74%	0	00.00%	39	28.26%	6	04.35%	18	13.04%	28	20.29%	1	00.72%	16	11.59%	138
BOLLENE	235	35.18%	4	00.60%	76	11.38%	33	04.94%	66	09.88%	148	22.16%	10	01.50%	96	14.37%	668
CAMARET/SERIGNAN	37	31.36%	1	00.85%	14	11.86%	4	03.39%	10	08.47%	21	17.80%	3	02.54%	28	23.73%	118
CARPENTRAS	415	30.49%	12	00.88%	332	24.39%	44	03.23%	146	10.73%	204	14.99%	19	01.40%	189	13.89%	1 361
CAVAILLON	197	45.92%	3	00.70%	44	10.26%	14	03.26%	46	10.72%	50	11.66%	9	02.10%	66	15.38%	429
GRILLON	124	40.39%	3	00.98%	7	02.28%	9	02.93%	28	09.12%	66	21.50%	3	00.98%	67	21.82%	307
L'ISLE SUR LA SORGUE	351	39.53%	0	00.00%	109	12.27%	37	04.17%	76	08.56%	115	12.95%	46	05.18%	154	17.34%	888
LE THOR	73	29.08%	1	00.40%	44	17.53%	9	03.59%	29	11.55%	49	19.52%	10	03.98%	36	14.34%	251
MONDRAGON	38	29.69%	4	03.13%	25	19.53%	10	07.81%	13	10.16%	9	07.03%	6	04.69%	23	17.97%	128
MORNAS/PIOLENC	86	31.62%	3	01.10%	40	14.71%	7	02.57%	21	07.72%	50	18.38%	6	02.21%	59	21.69%	272
ORANGE	380	36.61%	15	01.45%	179	17.24%	38	03.66%	109	10.50%	133	12.81%	14	01.35%	170	16.38%	1 038
PERNES	43	31.85%	3	02.22%	19	14.07%	7	05.19%	24	17.78%	15	11.11%	0	00.00%	24	17.78%	135
PERTUIS	387	43.14%	7	00.78%	49	05.46%	26	02.90%	87	09.70%	170	18.95%	17	01.90%	154	17.17%	897
SAINTE CECILE	116	30.37%	4	01.05%	31	08.12%	17	04.45%	30	07.85%	84	21.99%	10	02.62%	90	23.56%	382
SORGUES	128	28.83%	5	01.13%	95	21.40%	17	03.83%	31	06.98%	74	16.67%	7	01.58%	87	19.59%	444
VAISON LA ROMAINE	135	28.78%	1	00.21%	63	13.43%	15	03.20%	57	12.15%	69	14.71%	27	05.76%	102	21.75%	469
VELLERON	209	28.79%	3	00.41%	138	19.01%	30	04.13%	86	11.85%	116	15.98%	41	05.65%	103	14.19%	726
VIOLES	68	42.50%	0	00.00%	49	30.63%	4	02.50%	19	11.88%	13	08.13%	2	01.25%	5	03.13%	160
Total	4 049	35.47%	102	00.89%	1 674	14.66%	411	03.60%	1 169	10.24%	1 870	16.38%	284	02.49%	1 856	16.26%	11 415

Variation des effectifs 2009/2020

Evolution du nombre de carte depuis 2009

	Type de carte							TOTAL
	Majeure	Inter-Féd	Femme	Mineure	- 12 ans	Hebdo.	Jour.	
2009	8 395	0	410	1 631	2 584	394	473	13 887
2010	7 719	0	426	1 504	2 614	403	509	13 175
2011	2 876	5 109	484	1 569	2 834	412	913	14 197
2012	2 665	5 067	488	1 620	2 862	466	1 028	14 196
2013	2 497	5 118	452	1 480	2 820	510	1 123	14 000
2014	2 525	5 087	511	1 409	2 862	549	1 569	14 512
2015	2 288	5 018	554	1 428	2 729	400	1 558	13 975
2016	1 996	4 903	509	1 300	2 392	437	1 727	13 264
2017	1 962	4 902	490	1 320	2 383	393	1 822	13 272
2018	1 826	4 619	434	1 295	2 059	371	1 789	12 393
2019	1 808	4 635	461	1 157	1 919	409	1 846	12 235
2020	1 805	4 254	420	1 181	1 893	284	1 856	11 693



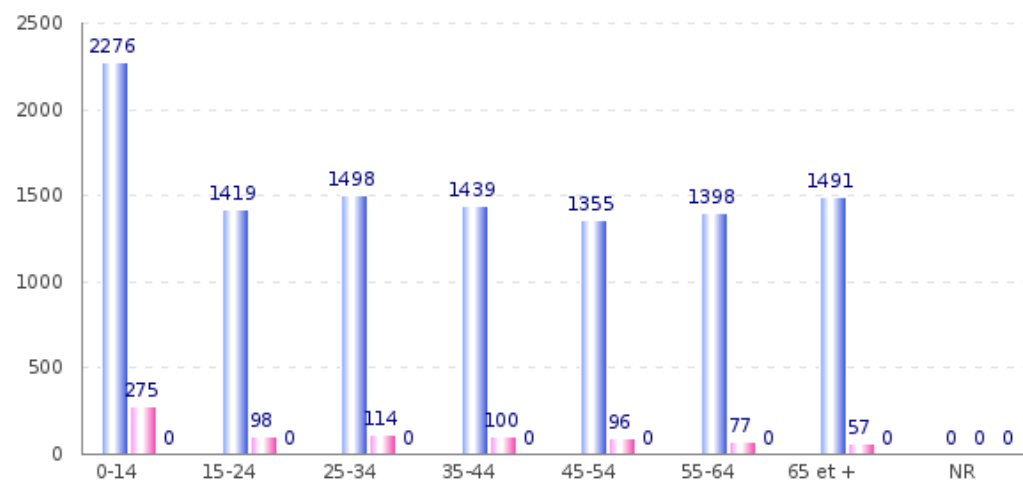
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 31/12/2020

Produit	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Age non renseigné	Total
Homme	2276 20.93%	1419 13.05%	1498 13.77%	1439 13.23%	1355 12.46%	1398 12.85%	1491 13.71%	0 00.00%	10876 93.01%
Femme	275 33.66%	98 12.00%	114 13.95%	100 12.24%	96 11.75%	77 09.42%	57 06.98%	0 00.00%	817 06.99%
	2551 21.82%	1517 12.97%	1612 13.79%	1539 13.16%	1451 12.41%	1475 12.61%	1548 13.24%	0 00.00%	11693

Répartition Hommes / Femmes



Répartition par tranches d'âge



Vœux des AAPPMA

A.A.P.M.A de L'ISLE SUR SORGUE

- > Quota porté à deux poissons maximum gardés sur les Sorgues médianes et basses (aval). Argumenter, quand on prélève 6 poissons/jour, il est probable d'impacter la souche locale et pas seulement les poissons de lâchers. Qui dit moins de prélèvement, dit lâchers plus bénéfiques dans le temps et pas seulement le lendemain du lâcher.
- > Porter à 30 cm la taille de capture minimale pour un poisson conservé, fario ou arc-en-ciel.
- > Ouverture 3ème samedi d'avril sur l'ensemble du réseau des Sorgues. Pour pouvoir pêcher plus longtemps, avec une fermeture mi-octobre.
- > Communiquer auprès des pêcheurs pour la protection des farios de souche « Sorgue », en allant vers un no-kill intégral, comme pour l'ombre commun.
- > Imposer sur l'ensemble du réseau des Sorgues, un hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.
- > La pêche d'amorçage étant interdite en 1^{ère} catégorie, bannir la pêche au pain et au fromage.
- > Port de l'épuisette obligatoire (nouveau vœu 2021)

Un des projets forts, menés par la Fédération en 2021, consiste à avoir plus d'éléments concernant l'impact de la PKD sur les populations de truites sur la Sorgue pour amener à terme une réflexion sur la réglementation en vigueur, réflexion qui sera partagée avec les AAPPMA concernées sur le territoire des Sorgues.

- > Envisager sur le long terme, la création d'une écloserie fédérale avec géniteurs de la rivière introduits dans l'ancien décanteur de la pisciculture fédérale réhabilité en cours d'eau naturel.

La Fédération prépare l'étude de faisabilité avec incidence financière, sur ce sujet.

- > Instaurer une carte « Sorgue » pour les étrangers au Vaucluse ; journalière, hebdomadaire et annuelle.

Cet apport financier serait collecté dans un fond spécifique « Sorgue » pour financer soit un garde missionné « Sorgue » ou un soutien majeur en alevinage avec des truites d'origine Sorgue.

Tout comme déjà expliqué, une carte de pêche spécifique « Sorgues » est attachée à l'AAPPMA (ou les AAPPMA) et valable uniquement sur les baux de pêche de l'AAPPMA (ou des AAPPMA)

> Les baux de pêche communaux (en jouissance auprès de l'AAPPMA locale), fédéraux, ou les baux des « AAPPMA » définissent le linéaire pêchable de la rivière Sorgue dans son entité.

Les Baux de pêche sont effectivement la base pour permettre l'accès pour nos pêcheurs mais aussi la base pour intervenir sur les cours d'eau et plans d'eau.

Les AAPPMA et la Fédération en appui à ces dernières doivent développer les baux de pêche sur le Vaucluse.

> Pouvoir aleviner dans des ruisseaux pépinières non communicants avec la sorgue même en-dessus de la limite de zone patrimoniale avec l'aval. Il est dommage que la demande faite par l'Isle n'ait pu aboutir, en effet, l'alevinage en truitelles ne peut être efficace que si on a des ruisseaux pépinières dignes de ce nom ! Exempts de pollution agricole, d'assecs, de présence de prédateurs que l'on trouve en pleine eau dans la rivière.

La Fédération rappelle de nouveau que le PDPG, mis à jour en 2018/2019 et établi en concertation avec les AAPPMA et le service technique de la Fédération, ainsi qu'avec les services de l'état est à présent notre document de travail pour les 5ans à venir.

> Procéder régulièrement à des inventaires IBGN sur la tête de bassin. Avec bilan entomologiste des insectes présents durant la saison, avec évolution au cours des années.

La Fédération a d'ores et déjà procédé à des prélèvements IBGN sur la Sorgue en 2020, et souhaite développer ceux-ci sur des secteurs choisis, de l'ensemble du département.

> Faire adopter à la Communauté des Communes et aux Maires la nécessité de zéro épandage de pesticides et produits phytosanitaires interdits pour les agriculteurs, et déjà imposé aux particuliers.

La Fédération est évidemment sensible à ce sujet. Le Conseil d'Administration se positionne dans ce sens et agit dans la mesure de ses prérogatives.

Dans tous les cas de pollutions constatées en 2020, la Fédération rédige un procès-verbal de constatation de pollution et porte plainte pour certains cas. En 2020 : 11 constats de pollution envoyés au procureur, 3 dépôts de plainte, 1 demande de dédommagement auprès de Suez pour deux pollutions ou leur responsabilité est avérée (*pas de jurisprudence à dispo encore de la part de la FNPF*).

> Autoriser un quota maxi de 250 canoës jours avec des horaires respectés. Aménager la Charte Sorgue actuelle. La présence des sauvages n'est pas quantifiée mais bien présente pendant la saison estivale, sans parler des sportifs qui sont des électrons libres. Il y a un jour de navigation libre après les horaires établis. Pourquoi ne pas envisager un jour sans navigation ?

La Fédération a participé activement à la création de la charte, et veille à la faire évoluer positivement lors des prochaines réunions.

A savoir que pour 2021, les 2 loueurs se sont engagés à diminuer leur nombre de canoës (suppression des canoës individuels et limitation du nombre de canoës par jour, augmentation des tarifs...). Réduire le nombre de canoës reste un des objectifs des années à venir, même si pour le moment, il n'existe pas de réglementation sur laquelle s'appuyer pour les réduire rapidement. Cela passe par de l'échange et de la sensibilisation. La Charte est là pour cela.

> Nous avons un agent de l'OFB demeurant à Fontaine de Vaucluse, Pierre GUEROULD, envisager un partenariat de proximité, référent Sorgue. Contacter son supérieur hiérarchique Mr Christophe CHABOUD maintenant responsable à la préfecture pour engager le dialogue et voir s'il y a possibilité de travailler ensemble avec la garderie fédérale.

La Fédération travaille activement avec l'OFB, a rencontré son nouveau directeur, et un dialogue est d'ores et déjà engagé pour créer un partenariat renforcé pour la protection du milieu aquatique.

Le travail avec l'OFB continue.

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Vaucluse remercie ses partenaires, **ainsi que ses bénévoles et ses adhérents.**

